

BRUXELLES EN MOUVEMENTS

Bimestriel,
Paraît 6 fois par an
Bureau de dépôt:
Bruxelles X
P 302402

bpost
PB-PP1B-01148
BELGIE(N)-BELGIQUE

PÉRIODIQUE ÉDITÉ PAR
INTER-ENVIRONNEMENT-BRUXELLES,
FÉDÉRATION DE COMITÉS DE QUARTIER
ET GROUPES D'HABITANT-ES
N°340 / JANVIER-MARS 2026

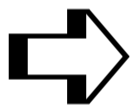
QUAND ÇA DÉRAILLE



INTRODUCTION DU SÉCURITAIRE AUX PARTENARIATS PRIVÉS... ÇA DÉRAILLE !

Des mesures sécuritaires et anti-sociales de l'Arizona, foulant aux pieds la justice sociale et les libertés fondamentales, à la perspective désastreuse d'un partenariat public-privé pharaonique pour financer le Métro 3 vers Bordet : le présent dossier n'est pas sous la bannière d'un seul thème mais le résultat de différentes plumes souhaitant partager leurs inquiétudes, mais aussi leurs coups de gueule.

INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES



C'est Laurent d'Ursel, du Syndicat des immenses, qui tire le premier la sonnette d'alarme par un article qui fait suite à notre *Bruxelles en mouvements* sur le housing first. Il nous fait part de son désir de pousser le curseur un peu plus loin sur la question cruciale du droit au logement. Si le housing first est devenu une mesure phare pour lutter contre le sans-chez-soirisme, c'est bien parce que nos autorités se montrent incapables d'assurer l'exercice général du droit au logement de toutes et tous. Le housing first n'est jamais que le cache-sexe d'une situation tragique dans une ville qui loge mal la majorité de ses habitant-es. Si tout le monde avait un chez-soi, le housing first n'aurait plus lieu d'être.

Or ce dernier, qui fait presque figure de Graal, n'est pas accessible à toutes les précaires, notamment aux sans-papiers qui, non seulement, ne trouvent pas à se loger, mais sont violemment expulsé-es par les forces de l'ordre lorsqu'ils trouvent et occupent un bâtiment vide susceptible de les accueillir et de leur fournir un minimum de droits. Le Front anti-expulsions nous livre l'histoire de l'occupation du square de l'Aviation par le Collectif Zone Neutre durant 7 mois. 70 personnes sans papiers, dont 15 enfants, qui ont apporté de la vie et de la joie sur le square avant de se faire chasser, le 17 octobre 2025, à coups d'auto-pompe, de matraque et de gaz lacrymogène.

70 personnes sans papiers, dont 15 enfants, ont apporté de la vie et de la joie sur le square de l'Aviation avant de se faire chasser, le 17 octobre 2025, à coup d'auto-pompe, de matraques et de gaz lacrymogène.

À quelques pas de là, autour de la gare du Midi, l'avenir ne s'annonce pas plus rose, puisque pays a voté la loi Frontex, qui doit connaître une application directe dans cette gare internationale considérée comme frontière extra-européenne (dite *Schengen*). Des agents y auront pour mission de renforcer la lutte contre les migrations illégales de la Belgique. La géographe Siwa Parisel nous explique les enjeux soulevés par la future mise en œuvre de ces missions par ces agents ayant le droit d'utiliser une arme à feu et d'incarcérer en cas de besoin les personnes sans titre de séjour valide.

Ce sont aussi à coups de matraques qu'ont été accueilli-es, le 14 octobre, les manifestant-es venu-es exprimer leur colère et leur désaccord sur les mesures gouvernementales mettant à mal leurs droits sociaux. Un des manifestants a taillé son crayon pour nous livrer une bande dessinée de son cru retraçant ce moment glaçant où, après avoir rejoint le bloc antifa devant l'Office des étrangers, il a pu sentir dans sa chair la démesure d'un État qui n'est plus là pour nous protéger mais pour nous enfoncer.

Pendant ce temps-là, nos autorités planifient des contrôles renforcés, sur les territoires ciblés par le trafic de drogue, à l'aide de brigades mixtes composées à la fois d'agents de police et de militaires. Appelé Plan Grandes Villes, ce programme est pensé dans la droite ligne du Plan Canal de 2016 qui faisait suite aux attentats de Paris. Un régime d'exception qui finit

par devenir la norme et qui cible les quartiers centraux et populaires pour masquer, comme le souligne le jeune géographe Joseph Nicolay Nesvadba, l'incapacité de nos gouvernants à gérer la question sociale autrement que par la baguette et la peur.

Ce sont des inquiétudes d'un autre ordre que ce journal a également décidé d'exprimer, celles relatives à la poursuite probable du Métro 3 malgré l'audit accablant de la Cour des comptes, qui a incité le parquet à ouvrir une information judiciaire sur le respect de la législation en matière de marchés publics, et la suspension du permis autorisant la démolition du Palais du Midi. Ces camouflets, qui s'ajoutent aux nombreux défauts et impacts avérés du projet sur certains quartiers et les finances régionales, ne semblent pas encore avoir eu raison de ce projet impayable et interminable, dont le sort devrait être scellé par le prochain gouvernement.

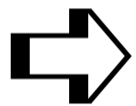
En cas de poursuite du Métro 3, la Région s'expose au risque de devoir conclure un partenariat public-privé (PPP) pour financer l'extension de la ligne jusqu'à Evere. Or, selon un rapport de la STIB dont la publicité a été limitée à la presse, ce PPP coûterait 6 milliards d'euros, ce qui ferait monter la facture totale du Métro 3 à 8 milliards d'euros. En 2009, les estimations faisaient état d'un montant de 900 millions.

En plus d'aborder les inconvénients rédhibitoires d'un partenariat public-privé, nous avons également décidé d'analyser le traitement médiatique du Métro 3 après que le rapport de la STIB évoqué ci-dessus soit arrivé dans les rédactions. Alors que depuis plusieurs années, la presse généraliste se gargarise de *fact-checking* et de lutte contre les *fake news*, force est de constater que pour certains éditorialistes, la maîtrise du dossier et la nuance du propos importent peu. Loin de contribuer utilement au débat public, certaines prises de position offrent une couverture médiatique biaisée et tellement favorable au fiasco qu'est le Métro 3 qu'on se demande si elles n'ont été écrites par un porte-parole de la STIB. ■

LE HOUSING FIRST OUI, MAIS...

Sortir de la rue les personnes qu'elle a le plus violentées, qui cumulent assuétude et problèmes de santé mentale, tel est l'exploit du Housing First. Vu qu'il ne prévient pas la perte du logement, ce programme ne constitue qu'un des deux dispositifs à universaliser pour éradiquer le sans-chez-soirisme. À terme, il ne devrait même plus exister en tant que tel.

LAURENT D'URSEL, SECRÉTAIRE POLITIQUE DU SYNDICAT DES IMMENSES



Le Housing First (HF) est de plus en plus connu, même au-delà du secteur professionnel de la lutte contre le sans-chez-soirisme, et l'on doit s'en féliciter : il est socialement crucial de porter à la connaissance de tout un chacun que les personnes sans chez-soi que l'on peut croiser dans l'espace public et dont la situation et l'état physique et/ou mental semblent « désespérés » peuvent retrouver durablement un logement. Par quel miracle ? Celui du programme HF, qui est tout à la fois une méthodologie, une philosophie, une morale et un humanisme. Et le HF ne tient d'aucune forme de pensée magique. C'est, au contraire, un travail très concret et balisé, réalisé par des équipes de professionnels dûment formés. Et ça marche, en Belgique comme ailleurs : plus de 90 % des personnes relogées dans le cadre du HF sont encore en logement deux ans après.

Pour le dire autrement, le sans-chez-soirisme des personnes présentant, consécutivement à un long parcours de rue, un « double diagnostic » (problèmes de santé mentale et d'assuétude) n'est pas une fatalité et cette bonne nouvelle sociale doit être connue de tous et toutes. Raison du numéro de mai-juin 2025 de Bruxelles en mouvements, qui lui était consacré.

Même l'actuel gouvernement Arizona s'en est emparé, et c'est heureux : « Nous intensifions la lutte contre le [sans-chez-soirisme] et continuons à travailler sur des projets tels que HF pour les [sans-chez-soi] confrontés à des problèmes complexes ¹. »

Mais c'est la formulation retenue par le gouvernement d'Alexander De Croo (2020-2025) qui illustre le mieux un possible malentendu en forme de douce illusion, contre lequel le présent article veut mettre en garde : « L'accord de coopération sur le [sans-chez-soirisme] sera actualisé pour lutter contre le [sans-chez-soirisme] dans les villes et communes du pays par une augmentation ambitieuse du nombre de trajectoires selon le principe "Housing First" ². » La phrase sous-entend en effet que le HF est « la » solution au problème du sans-chez-soirisme.

La réalité est plus nuancée : le HF fait seulement partie de la solution, et ce dans un premier temps, mais, dans le scénario idéal de l'éradication définitive du sans-chez-soirisme (éradication possible, souhaitable et rentable), le HF ne devrait plus exister en tant que tel. ➔

Le Housing First fait partie de la solution, mais, dans le scénario idéal de l'éradication définitive du sans-chez-soirisme (éradication possible, souhaitable et rentable), il ne devrait plus exister en tant que tel.



Retrouver un logement est le meilleur accélérateur de réinsertion pour les personnes qui l'ont perdu, et c'est le seul pour les personnes les plus vulnérées*, pour lesquelles le Housing First a été conçu.

LE LOGEMENT AU CENTRE

L'intuition géniale de l'organisation new-yorkaise Pathways to Housing qui a inventé le HF en 1992, c'est que retrouver un logement est le meilleur accélérateur de réinsertion pour les personnes qui l'ont perdu, et que c'est le seul pour les personnes les plus vulnérées*³, pour lesquelles le HF a été conçu.

Ce que le HF démontre avec une force inégalée, c'est qu'il n'y a pas de politique de lutte contre le sans-chez-soirisme qui vaille si, comme aujourd'hui, la question du logement n'y tient pas la place centrale. Tant que le secteur du logement restera un des secteurs connexes, parmi d'autres, du secteur du sans-chez-soirisme (à côté de la santé, des violences intrafamiliales, de l'aide à la jeunesse, des prisons, des addictions, du surendettement...), l'efficacité du travail des innombrables acteurs de la lutte contre le sans-chez-soirisme restera extrêmement limitée.

En termes institutionnels bruxellois, ledit «secteur du sans-chez-soirisme», qui n'est à l'heure actuelle qu'un sous-secteur du secteur social-santé, doit devenir un sous-secteur du secteur du logement⁴. Sinon, être en non-logement ne sera jamais considéré comme un problème de logement, seulement comme le symptôme d'un problème social-santé, ce qui est sans doute pertinent pour les personnes vulnérées suite à un long parcours de rue, mais qui est totalement absurde pour l'écrasante majorité des personnes qui viennent de perdre leur logement. On peut, par exemple, se retrouver à la rue faute de pouvoir payer un loyer abusif imposé par un bailleur sociétalopathe*, pour fuir les violences de son partenaire, par manque de moyens financiers suite à une séparation ou encore à cause d'une perte d'emploi, et ce sans avoir l'ombre d'un début de problème social-santé.

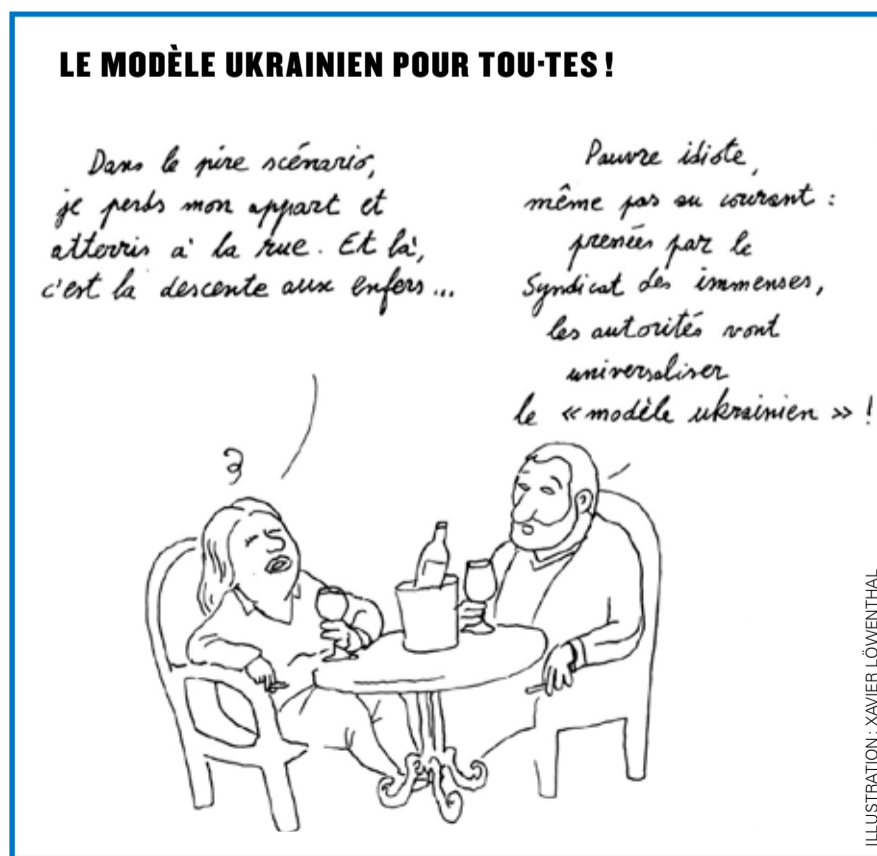
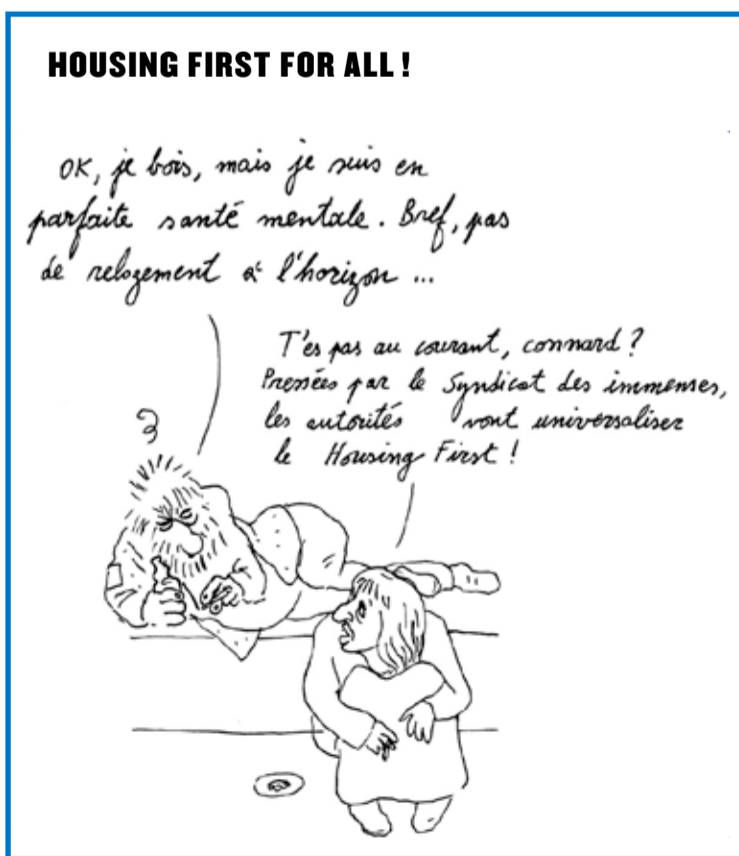
Certes, plus une personne est dépourvue longtemps d'un authentique chez-soi, plus elle risque de développer des problèmes social-santé, mais la plupart des sans-chez-soi n'avaient, au départ, qu'un problème de logement. C'est l'évidence même, mais celle-ci ne préside pas aux dispositifs prévus pour lutter contre le

sans-chez-soirisme. En forçant le trait, on peut dire que la question du logement est, étrangement, dans l'angle mort de ces actions, même si, ces dernières années, on observe une évolution positive⁵, toute timide qu'elle soit :

- depuis 2021 et grâce au Syndicat des immenses (SDI), les mots sans-chez-soi(risme) supplantent de plus en plus les mots sans-abri(sme)⁶ ;
- depuis juin 2022 et grâce au SDI⁷, le secrétariat d'État en charge du Logement est, au même titre que le ministère de l'Action sociale et de la Santé, représenté au CA de Bruss'Help, l'agence régionale qui chapeaute la lutte contre le sans-chez-soirisme ;
- depuis mars 2024, un quota de logements sociaux est prévu pour les personnes sans chez-soi ;
- depuis janvier 2025 et grâce au SDI⁸, la base-line de Bruss'Help n'est plus « Au service de l'action sociale et de la santé » mais « Sortir du sans-chez-soirisme via la prévention, l'accompagnement et le logement » ;
- depuis janvier 2025, Bruss'Help a une « conseillère Logement » et Bruxelles Logement, l'administration bruxelloise du Logement, a une référente « sans-chez-soirisme » ;
- depuis novembre 2025, Bruss'Help et Bruxelles Logement coorganisent des « Forums Logement et Inclusion ».

LE SUPPLÉTIF D'UN SYSTÈME BANCAL

Illustration par le HF, tel qu'il est pratiqué en Région de Bruxelles-Capitale (RBC), de l'absence incongrue du «logement» au centre de la lutte contre le sans-chez-soirisme, les équipes doivent travailler avec des listes d'attente, vu qu'elles n'ont pas d'accès automatique et garanti à des logements abordables. Chacun des opérateurs HF doit constituer son propre parc de logements et ils sont, à cet égard, en concurrence les uns avec les autres. Pourquoi une telle situation ? Parce que – en toute logique institutionnelle mais en tout illogisme opérationnel – l'agrément HF a été porté par le ministère de l'Action sociale et de la Santé et non par le secrétariat d'État en



ANNEXE

↳ **escapé·e** : n. (acronyme d'Enclos-e dans le Système mais Capable Aisément et Périodiquement de s'Échapper). C'est la dénomination des personnes non-immenses et donc pourvues d'un chez-soi, de celles et ceux qui, littéralement, s'en sortent, ont la possibilité de se ménager des portes de sortie.

1. En forgeant « escapé », le SDI envoie un message politique fort : les personnes communément estimées les plus « intégrées » le sont en fait le moins. Ceux qui vantent le système ont les moyens, à commencer par un chez-soi, de s'en protéger.

2. Derrière « escapé », il faut entendre : arrêtez d'exiger de nous des « preuves d'insertion » ! Les immenses sont dans le système H24, ils ne sont pas « désaffiliés » mais « trop affiliés » à leur goût.

fatalâche : n. Désigne une personne qui préfère penser que le sans-chez-soirisme, par exemple, est une fatalité et qui décide de ne pas remettre en question sa conviction. 1. Tant qu'il y aura des fatalâches, la société pourra se contenter d'éviter que les personnes sans chez-soi crèvent comme des chiens sur la voie publique ! 2. Le sans-chez-soirisme a encore de beaux jours devant lui : 99 % de la population actuelle est fatalâche et donc défaitiste. La vieillesse, la bêtise, la mort ou encore l'hierarchie sont des fatalités, mais pas le sans-chez-soirisme !

principirisme : n.m. (du latin principirium, « début, origine, prélude » et peior, « plus mauvais »). Réflexe mental ou habitude méthodologique consistant à réfléchir à un phénomène à partir des situations les pires, avec l'idée infondée qu'elles illustrent l'essence du phénomène et/ou détiennent la clé de son bon traitement. 1. Toute l'« aide » déployée pour les sans-chez-soi est guidée par l'image

d'Épinal d'une personne sans-abri (au sens strict du terme), avec les stigmates y attachés et consécutifs à une longue période sans chez-soi. Conséquence de ce principirisme, rien n'est mis en place pour la personne qui vient de perdre son chez-soi et qui doit juste en retrouver un. 2. Tout le monde se félicite de l'existence de la prison pour les plus dangereux criminels et tout le monde sait qu'elle est largement contre-productive pour les autres, mais, principirisme oblige, on s'entête à les y emprisonner... Il faudrait faire l'histoire du principirisme, qui, bien ancré dans les esprits, sévit partout !

sociétaliser (quelque chose) : v. En faire une « question de société » et non une problématique sociale, expliciter le choix de société implicitement à l'œuvre derrière la situation. 1. Sociétaliser le sans-chez-soirisme, c'est montrer que la société a décidé que des personnes sans chez-soi étaient dans l'ordre des choses, plutôt que se demander si elles ont merdé et/ou joué de malchance. 2. Le verbe fait-diversier existait déjà, il manquait son antonyme : sociétaliser. Le verbe a aussi l'avantage d'interpeller chaque citoyen·ne, alors que son synonyme courant, politiser, pourrait sembler ne concerner que la classe politique... L'adjectif sociétal est, de même, politiquement plus efficace que systémique ou structurel, qui donnent l'impression qu'on ne peut rien y faire.

sociétalopathe : adj. et n. Personne souffrant d'un trouble de la conscience politique, caractérisé par une lâche ou égoïste indifférence à l'impact sociétal de ses (in)actions, (in)sensibilités, (ir)réflexions, (in)décisions. 1. Si je ne trie pas mes déchets, par exemple, je suis sociétalopathe. Et tout le monde est, d'une manière ou d'une autre, sociétalopathe, mais seuls les salauds sont fiers de l'être. 2. Je taxe par la présente de dangereux sociétalopathes ceux qui avalisent l'idée dévastatrice selon laquelle être

en non-logement n'est pas un problème de logement. Mais les pires sociétalopathes, c'est les bailleurs « bidala » (acronyme de Bailleurs Indifférents au Droit Au Logement Abordable).

udéskif : n.f. (acronyme approximatif d'Universalisation De Ce Qui Fonctionne). Universalisation de ce qui fonctionne et, concomitamment, désinvestissement progressif, ou abandon pur et simple, de ce qui fonctionne trop rarement ou pas du tout. 1. Au sein du secteur du sans-chez-soirisme, l'udéskif est aussi précis que simple, car seuls deux dispositifs fonctionnent et, comme par hasard, le (re) logement y occupe une place centrale : A) le dit « modèle ukrainien » mis au point avec une efficacité remarquable en faveur des réfugiés ukrainiens et B) le programme HF réservé, pour rappel, aux personnes présentant un double diagnostic, problèmes de santé mentale et d'assuétude. Et ces dispositifs sont aux deux extrémités du spectre, puisqu'ils concernent A) des escarpés venant de tomber dans l'immensité et B) les immenses les plus fracassés, désaffiliés, détériorés par la rue. On sait donc maintenant comment s'y prendre. Plus d'excuses ! Priorité à l'udéskif ! 2. Être orienté udéskif, c'est dire, d'un côté, « Pas question de tomber à la rue ! » et, de l'autre, « Pas question d'y rester ! »

vulnéré·e : adj. Qualifie une personne qui, brisée, défaite, cassée, diminuée, n'est plus que l'ombre d'elle-même. 1. Vulnérable, tu es fragile. Vulnéré, tu es foutu. Un mec vulnéré ne vitote pas sous le cynique « seuil de risque de pauvreté », mais sous le « seuil de pauvreté », point barre. 2. On ne travaille pas avec les personnes vulnérables comme avec les vulnérées. Pour ces dernières, on était davantage dans le palliatif : zéro objectif, juste être là. Puis la méthodologie HF est arrivée : objectif relogement, juste un gros accompagnement.

Tant que prévaudra le modèle de l'escalier, qui met le logement, non au début mais à la fin du processus de réinsertion, il faudra le Housing First pour pallier les ratés de ce modèle en relogant les personnes les plus vulnérées.

charge du Logement. Du coup, les premiers mots de l'article 20 de l'Ordonnance relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans chez-soi du 14 juin 2018, article qui introduit le HF en RBC, sont : « Sous réserve du nombre de places disponibles... ».

Si le mérite du HF est de mettre, sur le terrain et dans les esprits, le logement au centre, il n'a pas contribué à remettre en question le socle de la lutte conventionnelle contre le sans-chez-soirisme, à savoir le « modèle de l'escalier »⁹. Son potentiel révolutionnaire est pourtant énorme : puisque le HF fonctionne pour les personnes les plus vulnérées, il doit forcément fonctionner pour les moins vulnérées, jusqu'aux pas du tout vulnérés, comme la plupart de personnes qui viennent de perdre leur logement.

POURQUOI CE POTENTIEL RÉVOLUTIONNAIRE N'A PAS OPÉRÉ ?

Parce que le HF a été pensé pour les plus vulnérés, sur lesquels les acteurs de la lutte conventionnelle contre le sans-chez-soirisme se cassaient les dents et que, une fois son efficacité démontrée, il a été présenté comme le complément parfait de cette lutte conventionnelle, ainsi consolidée, plutôt que comme une base solide pour la remettre en question. Si bien que cohabitent désormais deux modèles, le HF pour les plus vulnérés et le modèle de l'escalier pour les autres. Et les personnes pour qui le modèle de l'escalier n'a pas fonctionné resteront sans authentique chez-soi jusqu'au moment où, suite à des années d'errance, elles finiront par être suffisamment vulnérées pour être éligibles au programme HF. Or le modèle de l'escalier ne fonctionne pas pour tout le monde, tant s'en faut, et donc la « production » de personnes tôt ou tard vulnérées ne

connaîtra pas de fin et, partant, le HF devra fonctionner éternellement. Bref, tant que prévaudra le modèle de l'escalier, qui met le logement, non au début mais à la fin du processus de réinsertion, il faudra le HF pour pallier les ratés de ce modèle en relogant les personnes les plus vulnérées. Et le sans-chez-soirisme ne connaîtra pas de fin.

Cet état actuel des choses conforte les fatalâches* dans leur conviction délétère mais révolte ceux et celles qui ne voient pas dans le sans-chez-soirisme une fatalité mais un malheureux choix de société, qui lorgnent depuis 2008 sur la Finlande, le seul pays européen où le nombre de sans-chez-soi chute drastiquement¹⁰, et qui veulent d'autant plus sociétaliser* la question du logement que celle-ci touche une partie croissante de la population, et plus seulement les « bras cassés ». ➔

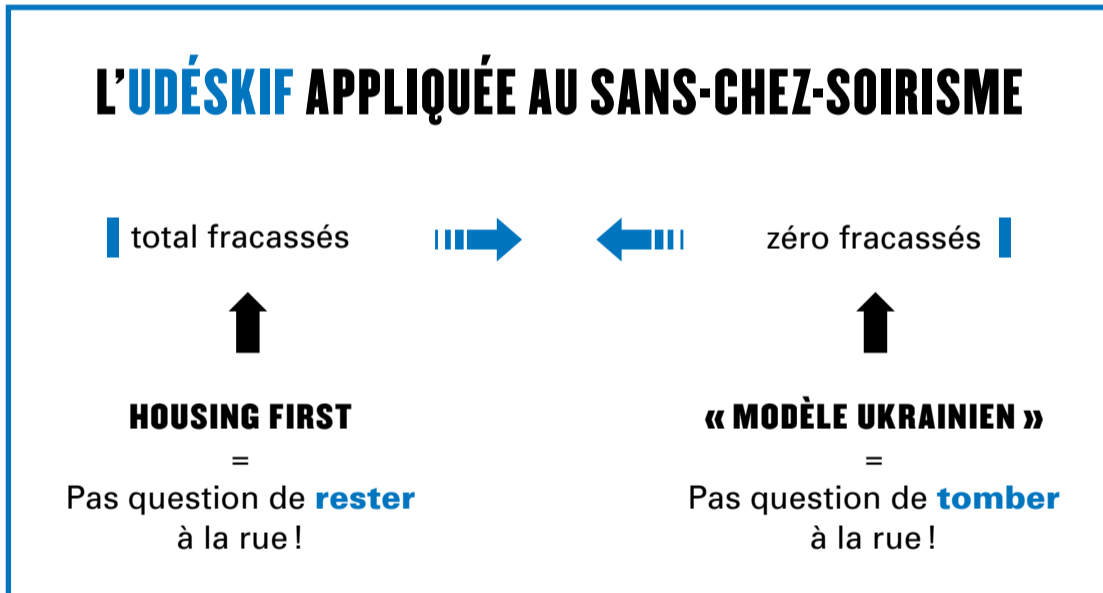
UNE PARTIE DE LA SOLUTION

En l'état, réservé aux plus vulnérés, le HF ne rime donc pas, à lui seul, avec fin du sans-chez-soirisme. Celle-ci suppose, en plus, le remplacement de l'inefficace modèle de l'escalier par ledit « modèle ukrainien », provoqué par Vladimir Poutine : en seulement trois semaines, une incroyable Task Force, au centre de laquelle œuvrait comme par enchantement Bruxelles Logement, a permis à la quasi-totalité des plus de 11 000 sans-chez-soi ukrainiens débarqués en RBC de ne pas se retrouver à la rue. Une prouesse d'autant plus remarquable que l'on sait que le nombre de personnes officiellement sans chez-soi en RBC avoisine les 10 000.

On ne peut surestimer le caractère historique de ce « modèle ukrainien ». Pour la première fois (de l'Histoire?), la décision a été prise, pour une population donnée, qu'elle échapperait à la rue, et il a suffi de se donner les moyens de cette décision pour qu'elle soit couronnée de succès... puisque ces moyens existent dès qu'on s'oblige à penser en dehors des cadres budgétaires traditionnels, préformatés par des politiques héritées, sans remise en question, du passé¹¹. Quant à la sempiternelle question : « Pourquoi avoir tout mis en place pour accueillir dignement les Ukrainiens et non, par exemple,

les Syriens, Afghans ou Soudanais? », la réponse n'est pas sans intérêt ici : parce que – certes, le racisme à l'œuvre est radical et systémique – les Ukrainiens sont Blancs et supposément chrétiens, mais, surtout, parce que les Ukrainiens sont des *escapés** tombés dans le sans-chez-soirisme, du jour au lendemain et à la suite d'une agression bien identifiée et condamnée par la communauté internationale. Autant on trouve normal de faire le maximum pour les *escapés*, autant on se trouve très généreux de faire le minimum pour les sans-chez-soi.

Et l'on ne peut de même surestimer l'heureuse coïncidence et la chance aujourd'hui à saisir. Nous sommes en effet en présence de deux dispositifs, aux modalités concrètes fort différentes, qui ont fait leurs preuves et qui ont été pensés pour les deux extrêmes de la population : les personnes les plus vulnérées (le HF) et les personnes pas du tout vulnérées (le « modèle ukrainien »). Il suffit donc d'universaliser progressivement et simultanément ces deux dispositifs et de désinvestir dans les dispositifs attachés au modèle de l'escalier qui ne fonctionnent pas assez, voire pas du tout. C'est ce que le SDI a appelé l'*udéskif**, qui résume d'un mot son programme politique et qui s'illustre aisément :



L'ULTIME CONDITION NÉCESSAIRE

Le miracle du HF n'est donc pas qu'il peut éradiquer le sans-chez-soirisme. Il permet surtout de rattraper le temps perdu à laisser trop longtemps des personnes sans authentique chez-soi. À terme, une fois l'*udéskif* résolument implémentée et installée dans la durée, le nombre de personnes à reloger via le HF (peu à peu étendu aux personnes plus légèrement vulnérées) diminuera tendanciellement, jusqu'à ce que, faute de candidats, les opérateurs HF mettent la clé sous la porte, avec la satisfaction d'avoir rempli leur mission et gagné leur place dans le musée de la lutte victorieuse contre le sans-chez-soirisme.

Cela ne se fera pas sans la décision sociétale de ne plus tolérer le fléau du sans-chez-soirisme, comme on l'a déjà fait pour l'esclavage, le racisme, la pédocriminalité ou les violences sexistes et sexuelles. Quand sera prise cette décision sociétale? Impossible de le dire et impossible d'imaginer qu'elle ne le sera jamais.

Une étape importante vers cette décision sociétale est d'arriver à la création d'une branche « Logement » au sein de la Sécurité sociale. Une fois effective, cette branche

impliquera, concrètement, l'universalisation du « modèle ukrainien » et donc la fin de la possibilité de se retrouver, suite à un quelconque accident de la vie, à la rue¹².

Et le HF ne sera plus qu'un lointain souvenir étudié par les historiens férus des innovations héroïques de l'humanité solidaire... ■

1. Accord de coalition fédérale (2025-2029), p.82.
2. Accord de gouvernement (30 septembre 2020), p.28.
3. Les mots suivis d'un astérisque sont définis en annexe. Ils font partie des 200 mots inventés par le SDI pour bien décrire et combattre le sans-chez-soirisme et ils se retrouvent dans *Le Thésaurus de l'immensité*, La Lettre volée, 2024.
4. C'est l'objet de la Manif au finish #5 du SDI, qui, tous les troisièmes mercredis du mois à 13h30, place Saint-Jean (à un jet de pierre du Parlement bruxellois), invite les Bruxelloises et Bruxellois à danser au rythme de Pitoyable, qui n'est autre que la chanson Formidable de Stromae dont les paroles ont été réécrites pour l'occasion [www.syndicatdesimmenses.be/action-septembre-2025].
5. Pour plus de détails, lire « Vue imprenable sur les angles morts du "logement" grâce à ceux qui n'en ont pas » in *Dérivations*, n°10, 2025, p.68-85.
6. Le mot sans-abri est d'abord erroné : sur les près de 10 000 sans-chez-soi répertoriés en RBC, « seuls » près de 1 000 sont sans-abri-au-sens-correct-du-terme. Le mot est ensuite vicieux à plus d'un égard. Il sous-entend que leur trouver un abri pour une nuit résout quoi que ce soit. Sur le plan méthodologique, il invite à céder au principirisme*. Enfin, il incite à essentialiser l'être-sans-abri comme être-avec-un-gros-problème-social-santé.
7. Voir www.syndicatdesimmenses.be/action-fevrier-2022.
8. Voir www.syndicatdesimmenses.be/action-juin-2023-ter.
9. Selon ce modèle linéaire, le sans-chez-soi est supposé être d'abord présentable afin d'accéder à un abri de nuit, puis se mettre en ordre administratif afin de candidater pour une chambre dans une maison d'accueil, puis, si tout va bien, prétendre à un logement de transit, ultime étape avant un logement classique.
10. Pour info, Juha Kaakinen, le cerveau du plan d'éradication du sans-chez-soirisme en Finlande, fera une masterclass le 23 mars 2026 dans le cadre de la troisième édition de L'immense festival [www.immensefestival.be].
11. Commandée au département DULBEA de l'ULB par le SDI et feu le mouvement Droit à un toit / Recht op een dak, l'étude « Le sans-chez-soirisme : suite ou fin? » (2022) a définitivement démontré que, pour la RBC, le coût de la gestion du sans-chez-soirisme équivaudrait à celui de son éradication [www.syndicatdesimmenses.be/co-commanditaire-de-letude-dulbea]. Ce résultat n'a pas surpris les observateurs de la politique menée en Finlande, où l'on se félicite des économies budgétaires rendues possibles par une politique drastique de prévention du sans-chez-soirisme et de relogement systématique des personnes ayant malgré tout perdu leur logement.
12. Ce projet de nouvelle branche, qui est mentionné dans la première des 35 mesures du Masterplan piloté par Bruss'Help, est porté par le SDI. Voir *Masterplan de fin du sans-chez-soirisme*, Bruss'Help, mars 2024.

ZONE NEUTRE

RÉCIT D'UNE OCCUPATION

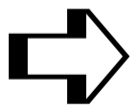


Chaque jour, onze expulsions de logement sont prononcées par les différents cantons bruxellois des justices de paix.

l'ordre doivent faire respecter le droit de propriété». Car, en effet, pour le ministre qui a démissionné depuis, si les règles sont dures, elles s'appliquent à tout le monde: «L'État de droit n'est pas un menu dans lequel on peut choisir en fonction de ses convictions politiques»².

Sur le square de l'Aviation, à Anderlecht, coincé entre le boulevard Poincaré, le quartier du triangle et un centre d'hébergement d'urgence du Samusocial, à deux pas de la gare du Midi et de l'arrivée programmée des agents Frontex, se trouvait un bâtiment vide. En mars 2025, Zone Neutre, collectif de personnes sans papiers en lutte, s'y installe, l'occupe et fait vivre la place, contre vents et marées. Ce texte retrace sept mois d'occupation, de luttes, de solidarité – et de répression.

LE FRONT ANTI-EXPULSIONS



Le 17 Octobre 2025, c'est la Journée internationale de lutte pour l'élimination de la pauvreté. Dès 10h30, ce matin-là, sur le square de l'Aviation, à Anderlecht, la police charge. Sans sommation, les coups de matraque pleuvent sur les manifestant-es venu-es en masse soutenir le collectif de personnes sans papiers Zone Neutre, menacé d'expulsion de son lieu de vie.

RÉPRESSION POLICIÈRE

De Nivelles à la Mazerine, en passant par le Borinage, des policier-es de tous les coins sont venu-es en renfort de la Zone Bruxelles-Midi, appuyée également par deux camions anti-émeutes et des brigades canines spécialement mobilisé-es pour cette morbide occasion. Ce dispositif impressionnant était bien là pour expulser 70 personnes, dont 15 enfants, de leur logement et non pour éliminer la pauvreté. Les responsables diraient qu'il s'agissait de «faire appliquer une décision de justice». Les matraques se déchaînent. Du sang commence à couler, les yeux ébahis des 400 personnes venues

battre le pavé, en solidarité, en soutien d'un front de lutte essentiel, pleurent. L'effet des gaz lacrymo balancés par les tenants du maintien de l'ordre. On lit dans leurs yeux l'incompréhension, la rage, la tristesse devant un déferlement de violence inouïe, rarement vu à Bruxelles pour expulser des personnes de leur logement.

Ce 17 octobre, le «Front Rendre Visible l'Invisible» était lui aussi mobilisé pour «identifier et dénoncer les politiques qui engendrent des inégalités sociales», en lutte «contre ce système qui invisibilise les plus pauvres plutôt que de les inclure»¹. Les violences policières, lors de l'expulsion de Zone Neutre à Anderlecht, immédiatement absoutes et légitimées par les autorités communales responsables, ont eu le «mérite» d'éclairer crûment la réaction étatique lorsque la résistance populaire pousse la propriété privée un peu trop loin dans ses retranchements. Après la première tentative d'expulsion de Zone Neutre, soutenue par la police et repoussée par la mobilisation citoyenne, en août, le ministre bruxellois du budget de l'époque s'était ému sur un réseau social nauséabond, qu'on ne préfère pas citer. Selon lui, «la commune et les forces de

JUSTICE DE « PAIX », JUSTICE DE CLASSE

Nous vivons dans un État où, chaque jour, onze expulsions de logement sont prononcées par les différents cantons bruxellois des justices de paix³. Et ça ne choque pas les costards, bien repassés, qui nous gouvernent. Probablement sont-ils également multi-propriétaires? Faut le répéter quand même, se pincer pour le croire, et le répéter encore, pour l'imprimer quelque part, et ne jamais l'oublier: rien qu'à Bruxelles, chaque jour, 11 expulsions de logement sont prononcées dans l'intimité de salles d'audience, à l'ambiance feutrée, entre toges, bien trop souvent en l'absence des personnes directement concernées. Dans le langage de la justice de «paix», on appelle ça un «jugement par défaut». Mépris encore et encore des fondements les plus élémentaires de la justice. Donc, chaque jour, des juges prononcent l'expulsion de leur logement de familles, de femmes, d'enfants, d'hommes, locataires, squatteurs, occupant-es temporaires et précaires, pour des impayés de loyers de l'ordre de 4 000 euros en moyenne. Des familles sommées de «déguerpir», c'est le terme juridique, pour ne pas avoir été en capacité de payer, en partie ou en totalité, des loyers devenus impayables... ou pour avoir osé usurper le droit à la propriété, celui qui donne le privilège de garder vacants des espaces vitaux pour certain-es, quitte à les laisser se dégrader sans sourciller.

MONOPOLY ET SPIRALE INFERNALE DE L'EXCLUSION

Ce scénario fait inévitablement penser à une partie de Monopoly de laquelle sont exclu-es ceux dont les droits sont sans cesse bafoués. Sur le Square de l'Aviation, joueur 1, le syndicat libéral CGSLB déménage et vend son bâtiment à joueur ➡



2, la Staring Real Estate, succursale du joueur 3, la FMM Holding, qui a l'habitude de ce jeu à Amsterdam notamment. Pendant la partie, entre tractations, demande de permis d'urbanisme et attente de début de travaux, le bâtiment reste vide, depuis un an au moins, au moment où Zone Neutre a tenté de s'y faire une place. Pour des personnes sans papiers, occuper des bâtiments vides est l'un des rares interstices dans lesquels se glisser dans ce système mortifère, pour tenter d'obtenir un droit fondamental, celui au logement, sans se faire exploiter par des marchands de sommeil. Mais bien vite, il est clair que le jeu est truqué. Exclusion, par la force de Zone Neutre et des sans-papiers, pour non-respect de la règle numéro 1 du jeu capitaliste et raciste, le respect de la propriété privée. Le bâtiment reste vide ; il le restera, à coup sûr, au moins une autre année encore.

La spirale infernale de l'exclusion, le collectif Zone Neutre la connaît bien. Pas le bon papier, refus systématique par l'Office des étrangers. Exclusion du marché du travail, des droits censés protéger les travailleur·euses. Galère administrative, rendant impraticable l'accès à des soins de santé de qualité. Expulsion de logement de fortune, tous les six mois en moyenne, par des huissiers accompagnés de la police au bas de la porte : « circulez, on expulse »⁴. De Woluwé Saint-Lambert à Anderlecht, en passant par Etterbeek et Ixelles, toujours la même rengaine, à quelques notes près. Exclusion, expulsion, relégation légitimées par un système juridique et judiciaire, à la mécanique bien huilée, où des propriétaires défendent d'autres propriétaires d'user et d'abuser de leurs privilèges, justifiant l'injustifiable par des pirouettes brouillant rapport de force et justice.

ORGANISATION COLLECTIVE ET SOLIDARITÉ

Sur le square de l'Aviation, depuis le 17 mars 2025 et le début de l'occupation de Zone Neutre, ça s'active dans les couloirs jusque-là délaissés. Les courants d'air froids et silencieux ont laissé place aux discussions, aux rires, aux larmes aussi. Les enfants courent, jouent et pédalent sur des vélos trop petits. Le vide s'est effacé au profit de la vie. Pourtant, au-dehors, ça gronde aussi. Des riverain·es, organisé·es en comité de quartier, habitué·es aux discours sécuritaires

et aux prises de paroles médiatiques exacerbant stigmatisation, amalgame et criminalisation de la précarité, ne perdent pas de temps. Quelques jours après l'arrivée des 70 personnes sans papiers de Zone Neutre sur le square de l'Aviation, ces riverain·es tirent la sonnette d'alarme. Cette place, « joyau du patrimoine architectural bruxellois », est en grand danger d'être « souillée » par des « individus errants » dans le quartier. Iels demandent des mesures concrètes en vue de renforcer leur sécurité, des « contrôles renforcés des usagers du Samusocial », de limiter l'aide à « une population certes vulnérable, mais également composée de personnes toxicomanes, agressives et sans respect ».

La vie continue pour Zone Neutre, installé depuis au sein d'anciens bureaux, desquels le collectif avait été expulsé en mars dernier, avant le square de l'Aviation.

Tout y passe, y compris « des mesures urgentes pour stopper l'expansion de squats [...] pour y loger des migrants en situation irrégulière »⁵. Une réponse sans équivoque a déjà été apportée à ces groupes : le collectif Bruxelles Panthères⁶, le Front de mères et d'autres collectifs n'ont de cesse de s'opposer à ces propos et actions néo-coloniaux, qui s'inscrivent dans une lente mais dangereuse pente de fascisation de notre société. Ce discours est porté par une classe sociale qui ne représente pas la sociologie du quartier, « des couples blancs trentenaires, venus s'installer dans le quartier il y a cinq, huit ou dix ans, tout au plus », mais qui s'autorisent à prendre la parole au nom du quartier, une minorité, dont les mots sont repris par le bourgmestre anderlechtois, pour qui « ça n'est pas une bonne idée » de s'installer dans « un quartier déjà sous forte tension sociale [...] C'est criminel de rajouter cette charge-là sur le quartier, et ceux qui organisent cette occupation sont complices de cette dégradation du quartier »⁷. Stigmatisation et violence néo-coloniale, qui ne restent pas lettre morte. Zone Neutre a interpellé plusieurs fois le conseil communal d'Anderlecht, poussant le bourgmestre dans ses retranchements et le conduisant à faire évoluer son discours.

Car, au milieu de tout ça, des liens se nouent entre collectifs militant contre la gentrification et le front de lutte pour les droits et la nécessaire régularisation de toutes les personnes sans papiers. Au sein de l'occupation, Zone Neutre organise des conférences, invite ses voisin·es à partager le thé. Sur la place, dans un espace public délaissé et méprisé par les pouvoirs locaux, le collectif met en place des tournois de foot, des projections de films en été, des débats pendant lesquels chacun·e est libre de s'exprimer et bien sûr les festivités du mercredi après-midi, lors desquelles un immense château gonflable est mis à disposition des enfants du quartier. Tout ceci a contribué à renforcer des solidarités

nouvelles ou anciennes. Tout cela a également conféré une « respectabilité » au collectif, devenu au fil des semaines une « occupation responsable et bien encadrée » aux yeux des autorités communales. Encore et toujours gangrénées par une pensée et des logiques néo-coloniales, triant, du haut d'une autorité paternaliste, les « bon·nes », des « mauvais·es » pauvres, sans-papiers, squatteur·euses, [insérez n'importe quel groupe social marginalisé], le raisonnement tient.

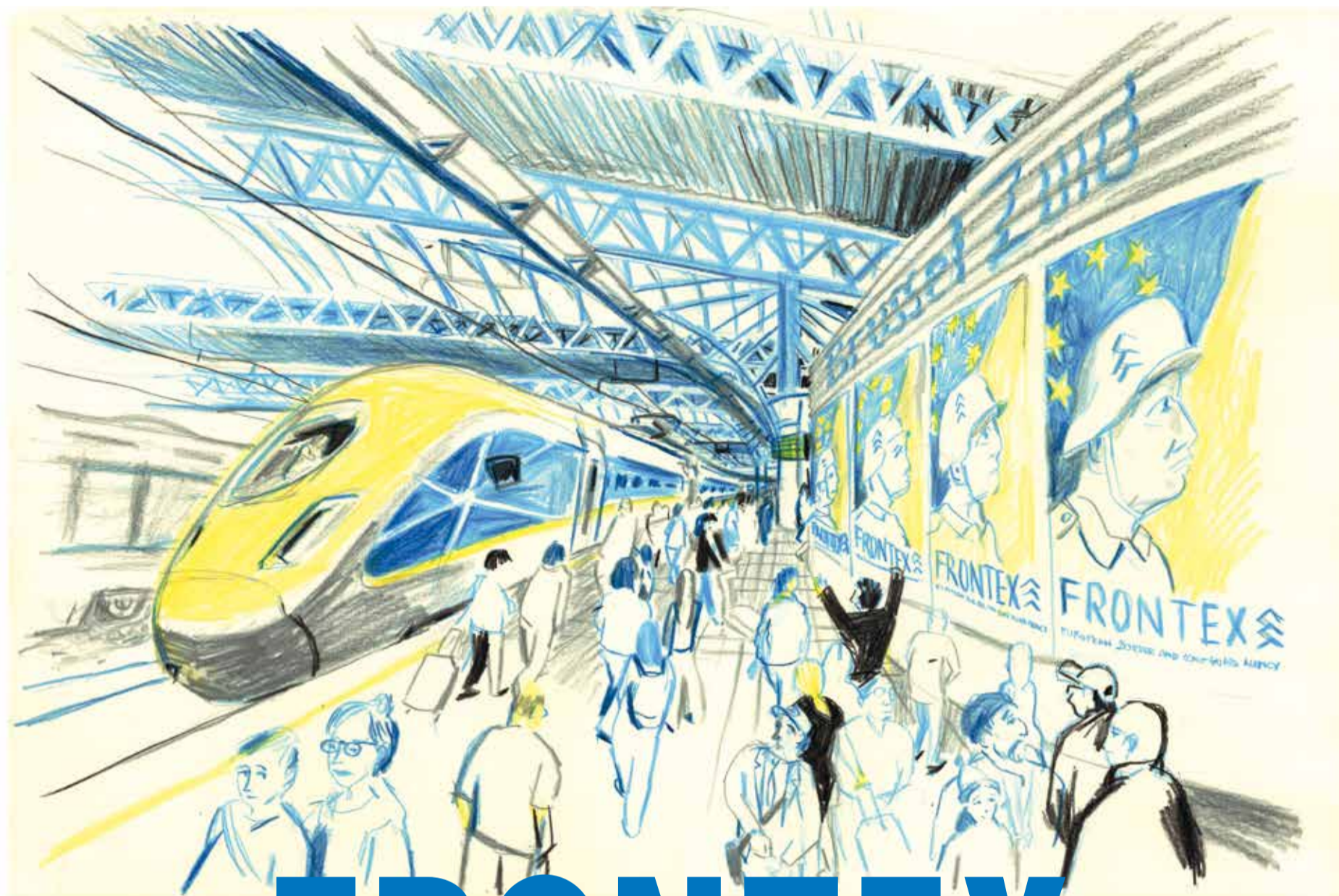
« FACE À L'EXPULSION, LA VIE CONTINUE »

Du 17 mars au 17 octobre, le collectif Zone Neutre aura lutté et fait vivre la place, tissant avec dignité des liens forts avec d'autres « marginaux » du square. Certain·es « usagers du Samusocial » ont trouvé durant cette occupation une forme d'humanité et une solidarité face aux injustices communes d'un monde mortifère qui brûle à petit feu. À tel point que, sous les coups des matraque, se trouvaient, le matin du 17 octobre, certain·es des « individus errants », stigmatisé·es depuis les *penthouse* du coin. Après le traumatisme d'une nouvelle expulsion, la vie continue pour Zone Neutre, installé depuis, pour une longue période, au sein d'anciens bureaux, desquels le collectif été expulsé·es en mars dernier, avant le square de l'Aviation. Infernal cycle, résilience et résistance. ■

1. Manifeste du Front Rendre Visible l'Invisible.
2. « Burgemeester Cumps na mislukte uitzetting: "Ik ga niet met de matrak op hen laten slaan" », *Bruzz*, 27 août 2025.
3. P. GODART, E. SWYNGEDOUW, M. VAN CRIEKINGEN et B. VAN HEUR, « Les expulsions de logement à Bruxelles: combien, qui et où? », *Brussels Studies*, février 2023.
4. Pour plus d'infos, voir la série consacrée aux difficultés d'accès au logement de Zone Neutre sur le site du média numérique Nationale 4 [www.nationale4.be].
5. Courrier envoyé au bourgmestre, « Au nom des habitants du Square de l'Aviation, de l'Avenue Poincaré et des rues environnantes du Triangle » en avril 2025.
6. N. SAÏDI, « La "révolte" des Blancs: quand la gentrification s'habille en vert », 10 avril 2025.
7. M. DUCHEMIN, « Tensions entre Maron et Cumps sur l'installation de sans-papiers près de la gare du Midi », *La Libre Belgique*, 19 mars 2025 [en ligne].



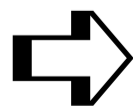
13/11/2025
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ZONE NEUTRE



GARE DU MIDI **FRONTEX** FUTUR AGENT DE « NETTOYAGE »

La gare du Midi fait régulièrement couler de l'encre sur l'« insécurité » dont elle serait la scène. Accusé-es d'en être la cause, les sans-chez-soi qui fréquentent la gare en paient systématiquement les frais, à coup d'« opérations nettoyage » organisées par les autorités. Et bientôt, une nouvelle agence « Frontex » y deviendra un autre acteur de contrôle...

SIWA PARISEL



Le 2 mai 2024, on apprenait le vote de la loi Frontex au Parlement fédéral. À la suite de l'adoption d'un arrêté d'exécution, cette loi permet l'arrivée, dans un futur proche, de cent agents de Frontex au total sur le territoire belge. Frontex est une agence de l'Union européenne créée en 2004 afin d'empêcher les entrées migratoires illégales sur le territoire

européen. Les futurs agents auront donc pour mission de renforcer la lutte contre les migrations illégales aux frontières extra-européennes (dites « Schengen ») de la Belgique. Ceci passe, d'une part, par l'encadrement des déportations de personnes sans titre de séjour valide, mais aussi par la « surveillance » des frontières, mission dont les contours restent toujours flous à ce jour.

Quel lien avec la répression du sans-abrisme à la gare du Midi? Considérée comme possédant une frontière internationale au niveau du départ de l'Eurostar, la Gare de Bruxelles-Midi est l'un des lieux concernés par l'arrivée de Frontex en Belgique. Cependant, l'espace au sein duquel les agents Frontex vont pouvoir exercer leurs fonctions ne se réduit pas au terminal Eurostar. En effet, l'arrêté d'application prévoit qu'ils pourront agir au sein de toute partie de l'infrastructure de la gare qui soit « nécessaire à l'exécution de leurs tâches ». Or la Gare du Midi est un lieu de fréquentation important pour les personnes sans-chez-soi et sans papiers. Ainsi, à la veille de l'arrivée de Frontex, il paraît pertinent de s'intéresser au contexte local dans lequel ces futurs agents vont pouvoir agir, et sous quelles conditions. ➤

SANS-CHEZ-SOI ET SANS-PAPIERS

En 2024, sur près de 10 000 personnes vivant sans chez-soi stable, environ 1 000 dorment à la rue, selon le dénombrement bruxellois de Bruss'help. Parmi ces 1 000 personnes, 68 « logent » dans la zone de la gare du Midi. Le quartier de la gare reste l'un des plus fréquentés par les personnes dormant dehors, relativement aux autres quartiers¹. Bien que leur part au sein des personnes sans-chez-soi soit pour le moment très difficile à déterminer, il est probable que les personnes sans titre de séjour (ou sans-papiers) soient surreprésenté-es parmi les personnes sans-chez-soi. Au sein de Bruxelles, le nombre de personnes sans papiers est estimé à 52 000, et un calcul au sein de trois structures d'accueil d'urgence, en janvier 2023, permettait de mettre en lumière que 54% du total des bénéficiaires ce jour-là ne possédaient pas de titre de séjour valide¹. Parmi ces personnes, on suppose qu'une partie n'est que de passage, dans la perspective de se rendre ailleurs – éventuellement de rejoindre le Royaume-Uni – quand d'autres sont en attente de régularisation en Belgique, et sont là parfois depuis des décennies. Sans enquête qualitative conséquente, il est difficile d'appréhender exhaustivement les différents profils qui composent la population de personnes sans papiers autour de la gare ainsi que leur part respective. Dans tous les cas, la situation administrative de ces personnes entrave largement leur accès aux droits sociaux de base, en particulier l'accès à un logement, à un revenu stable et aux soins de santé³. Par ailleurs, selon leur date d'arrivée, leur capacité de débrouille est limitée relativement à une personne ayant grandi en Belgique. Parmi les facteurs qui peuvent restreindre leur possibilité de survie dans la ville, nous retenons entre autres : leur compréhension de la langue, leur accès à des réseaux ou cercles sociaux, mais aussi leur connaissance du territoire et de la géographie des ressources disponibles. Tout ceci sans mentionner le risque encouru d'être arrêté-e lors d'un contrôle et placé-e en centre fermé⁴, voire déporté-e dans

Au sein de Bruxelles, le nombre de personnes sans papiers est estimé à 52 000.

son pays d'origine. Et ce, dans un contexte où il est reconnu que l'institution policière belge est gangrénée par le racisme⁵, qu'elle pratique du profilage ethnique⁶ et qu'elle est de plus en plus accusée de violences à l'égard des personnes d'origine étrangère⁷.

LA GARE : UN REFUGE

Espaces couverts qui brassent des milliers de passager-es chaque jour, les gares sont autant des lieux de repos et de préservation de l'anonymat que de rencontres et de rémunération pour celles et ceux qui y font la manche. La gare est aussi une porte d'entrée et/ou de départ pour des personnes en situation de transit et peut, par ailleurs, être un lieu d'embauche pour du travail au noir⁸. Pour ces raisons, les gares sont des lieux qui permettent la rencontre entre personnes sans chez-soi et peuvent devenir des espaces centraux de sociabilité. Ceci participe à expliquer que de nombreux services de soutien aux personnes sans-chez-soi se situent à proximité des gares (et renforce leur occupation). Ces constats nous amènent à penser les gares comme des centralités de débrouille pour les personnes sans-chez-soi, au même titre que certains quartiers, étant lieux de ressources pour les personnes précarisées, sont qualifiés de centralités populaires⁹.

Cette fonction-refuge n'est pourtant pas considérée comme compatible avec la recherche de rayonnement qui caractérise les logiques de revalorisation des espaces urbains. En effet, dans le cadre de la mise en compétition internationale des villes et de leur course à l'attractivité, les gares et leurs alentours n'échappent pas à ces politiques urbaines. Premiers lieux d'entrée dans la ville pour les visiteur-ices externes, les gares internationales, en particulier, sont au centre de l'attention des promoteurs et politiques urbanistes, et ce, depuis la revalorisation du chemin de fer issue de l'arrivée du TGV dans les années 1980¹⁰. Ainsi, Damon notait déjà en 1996 que les acteur-ices politiques et économiques qui entourent les gares françaises naviguent depuis

les années 1980 entre « potence et pitié » : entre répression et mise en place de systèmes de solidarité au sein des infrastructures de transport¹¹.

LE TOUT RÉPRESSIF

L'accord gouvernemental Arizona marque très explicitement son ambition de renforcer la répression au sein des gares : « En collaboration avec le ministre de la Sécurité et les autorités locales, nous renforçons la sécurité dans et autour des gares ainsi que dans les transports publics. À cette fin, nous élaborons un plan d'action pour évaluer et combattre la criminalité, les délits et le sans-abrisme dans et autour des gares, en consultation avec toutes les autorités et tous les acteurs concernés. Nous renforçons des effectifs de sécurité¹². » Présentée comme « la porte d'entrée de la capitale de l'Europe et des institutions internationales » (p. 136), la gare du Midi s'y voit d'ailleurs accorder une attention particulière, ce qui n'est pas sans rappeler les ambitions politiques de revalorisation de l'espace.

De fait, bien qu'une tolérance persiste vis-à-vis de la présence des personnes sans-chez-soi, c'est le volet répressif qui semble l'emporter depuis plusieurs années à la gare du Midi face à l'accroissement de leur nombre. Ainsi, il arrive de plus en plus fréquemment que la police fédérale soit appelée à contrôler plusieurs heures durant les personnes qui lui paraissent suspectes au sein et aux alentours de la gare. Ces opérations sont qualifiées par les autorités d'« opération coup de poing », ou, plus cyniquement encore d'opérations « de nettoyage ». Dans ce cadre peuvent avoir lieu des arrestations, qui mènent des personnes non régularisées à l'enfermement en centre fermé. L'opération du 8 avril 2025 en est un exemple : quelques jours plus tôt, un message tourne entre des acteur-ices de terrain, prévenant qu'une opération policière fédérale initiée par la commune de Saint-Gilles va avoir lieu au sein des stations de (pré-)métro de ladite commune, visant spécifiquement les personnes sans-chez-soi et sans titre de séjour. Malgré la diffusion préventive de l'information, une semaine plus tard, on apprend l'incarcération de huit personnes ce jour-là et la déportation vers le Maroc d'au moins deux d'entre elles. C'est dans ce contexte que vont débarquer les agents de Frontex.



C'EST QUOI FRONTEx ?

Frontex (aussi nommée Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes), a pour mission-clé la « gestion des frontières [européennes] et des opérations de retour »¹³. Fondée en 2004, l'agence a depuis vu ses budgets multipliés par 140, passant de 6,3 millions en 2005 à 845 millions d'euros en 2023¹⁴, et son nombre d'employé·es de 300, en 2015, à plus de 2 500, en 2024¹⁵. Ainsi, c'est aujourd'hui l'agence européenne la plus soutenue financièrement et elle dispose de plus en plus d'autonomie dans ses missions. Frontex est présente depuis des années aux points de passage importants d'entrée sur le territoire européen par les personnes en situation de migration (Grèce, Italie, Pologne...), et cela fait un moment que sa réputation la précède au sein des réseaux associatifs internationaux. Ainsi, depuis 2019, les accusations d'entrave aux droits humains se multiplient contre l'agence : séparation de mères et de leurs enfants en Grèce, indifférence face à l'enfermement de personnes dans des cages à la frontière turque, collaboration avec les garde-côtes libyens, refoulements illégaux menant notamment au décès de 600 personnes en mer Égée en 2023... Ces accusations ont mené à la démission de l'ancien directeur de l'agence en 2022¹⁶. Malgré cela, les parlementaires belges ont voté le 2 mai 2024 pour la venue d'agents de Frontex sur le territoire belge. De fait, la réglementation européenne permet que n'importe lequel de ses pays membres puisse faire appel à Frontex afin de renforcer ses propres frontières internationales (extra-européennes).

Pratiquement parlant, la loi prévoit que cent agents au maximum pourront être déployés sur le territoire dont les lieux précis sont définis par l'arrêté¹⁷. La géographie du déploiement ainsi que les effectifs seront l'objet d'un examen annuel et d'une revalidation bisannuelle. En plus de faciliter l'encadrement des retours forcés, les compétences qui seront attribuées aux agents dans le cadre de leur mission de surveillance de la frontière sont les mêmes que celles attribuées aux fonctionnaires de police en termes d'accès aux bases de données personnelles, d'utilisation d'armes à feu et de capacité d'incarcération.

De nombreuses questions restent irrésolues à la lecture de la loi et de son arrêté. En particulier : celle de l'étendue du territoire au sein duquel les agents pourront agir, ainsi que celle des compétences qui leur sont attribuées, qui demeurent partiellement définies. En pratique, qu'est-ce que cela implique de participer au « contrôle de la frontière » tout en ayant le droit d'utiliser une arme à feu et d'incarcérer en cas de besoin ? Dès lors que les agents ont le droit d'accéder à n'importe quelle partie de l'infrastructure de la gare, cela implique-t-il qu'ils auront pour mission d'effectuer des patrouilles ? Auront-ils le droit d'agir aux alentours extérieurs de la gare ? À quelle fréquence et dans quel but, si oui ? Assisterons-nous à la mise en place d'une brigade de proximité dont la mission sera de cibler, contrôler, poursuivre, voire d'arrêter en vue de déporter toute personne qui n'est pas en possession d'un titre de séjour valide ? Et ce, qu'elle soit en situation de transit ou non ?

REFUGE CONTRE CUL-DE-SAC

Le renforcement continu et accru des politiques répressives autour de la gare du Midi s'inscrit plus largement dans une perspective de revalorisation de cet espace, perspective qui voudrait voir s'effacer toute trace de personnes considérées comme indésirables : sans chez-soi et/ou sans-papiers. Cependant, malgré les moyens répressifs mis en œuvre à la gare du Midi depuis des années, force est de constater que les personnes sans chez-soi continuent d'en occuper l'espace et ses environs. Ainsi, la logique du « tout répressif » ne prend pas en compte une fonction de fait de la gare, celle de refuge, voire de lieu-ressource. Or il n'est pas si simple de déplacer cette « centralité de débrouille ». Cette centralité pourrait être d'autant plus dérangeante qu'elle ne se détruit pas aussi facilement, aux yeux des décideur·euses politiques. Reste à savoir dans quelle mesure Frontex parviendra à changer cela, perspective qui ne peut que nous inquiéter.

L'implémentation d'agents Frontex à la Gare du Midi peut être interprétée comme une opportunité de renforcer la répression du passage des personnes en situation de migration, et ce, tout en participant à la culture d'une image lissée de la gare dans cette ambition de revalorisation de l'espace. Une occasion qui peut être jugée intéressante pour les décideur·euses politiques belges, au croisement entre la défense des intérêts capitalistes et de la lutte contre la migration.

Finalement, pour reprendre les conclusions des travailleur·euses de terrain : tant qu'il n'y a pas de prise en charge systémique de la problématique du sans-abrisme abordant dans un même mouvement l'accessibilité au logement, la régularisation des personnes sans papiers et l'accessibilité à un revenu, il y aura toujours davantage de personnes à la rue¹⁸. La résolution par la répression n'en est pas une. Cette conclusion peut s'appliquer plus largement aux politiques migratoires européennes : tant qu'il y aura des raisons pour les personnes issues de pays ex-colonisés en guerre ou à PIB plus faible d'immigrer vers l'Europe, il y aura toujours davantage de personnes en transit et la résolution par la répression, opérée par Frontex entre autres, mène à une impasse. ■

Tant qu'il n'y a pas de prise en charge systémique de la problématique du sans-abrisme, il y aura toujours davantage de personnes à la rue.

Cet article n'aurait pas été abouti sans les mises en perspective de Binta Liebmann Diallo, Rabah Hamdad et S et G de Abolish Frontex, dont les participations sont lisibles sur l'article en ligne. Un grand merci à elleux pour le temps qu'iels m'ont accordé dans le cadre d'entretiens. Une pensée à Rabah en particulier, décédé en juillet dernier et laissant « Bruxelles orpheline » comme l'écrivait l'annonce.

1. « Dénombrement des personnes sans chez-soi en Région de Bruxelles-Capitale. Rapport préliminaire » Bruss'help & Vivalis [en ligne], 2024.
2. S. VAN GAENS, « Les profils des personnes sans-abri et sans titre de séjour », Bruss'help [en ligne], 3 septembre 2024.
3. Le seul droit que les personnes sans titre de séjour valide peuvent actuellement revendiquer – tant qu'elles ne sont pas engagées dans des demandes de régularisation ou d'asile – est celui de l'aide médicale urgente... pour autant qu'elles aient un domicile.
4. Un centre fermé est un établissement qui a pour fonction de maintenir enfermées les personnes qui ne disposent pas de titre de séjour valide, dans le but de les expulser du territoire belge. Pour plus d'informations, voir : <https://www.gettingthevoiceout.org/les-centres-fermes/quest-ce-quun-centre-ferme>; <https://movecoalition.be/qu-est-ce-quun-centre-ferme>.
5. S. VAN PRAET, « Identifier et affronter des problèmes et abus dans la sélectivité policière », UNIA [en ligne], 2019; « Racisme systémique au sein de la police ? La Belgique interpellée par l'ONU », *BruxellesToday* [en ligne], 11 juin 2025.
6. A. MUDAHEMUKA GOSSIAUX, « La persistance des stéréotypes issus de la propagande coloniale : comment le passé colonial explique le racisme contemporain en Belgique », Université de Liège, 2025.
7. F. GERARD, « Investigation, le podcast : racisme à la police, l'impunité en question », *RTBF* [en ligne], 28 août 2024.
8. Les alentours de la gare du Midi sont d'ailleurs reconnus comme espaces de mondialisation par le bas, économies dont les emplois sont souvent occupés par des travailleur·euses issu·es de la migration – qu'iels soient déclarés ou non. À ce propos, lire C. SCOHIER, « Cureghem, un espace de lutte des mondialisations », dans *Les Voix de la ville. 50 ans de luttes urbaines à Bruxelles*, éd. IEB, 2025, p. 30-33.
9. Collectif Rosa-Bonheur, « Centralité populaire : un concept pour comprendre pratiques et territorialités des classes populaires d'une ville périphérique », *SociologieS* [en ligne], juin 2016.
10. En ce qui concerne les politiques de tentatives de revalorisation de la gare du Midi depuis les années 1990, voir C. SCOHIER et R. RASTELLI, « Quartier midi, le cycle immobilier perpétuel », dans *Les Voix de la ville, Op. cit.*, p. 93-100.
11. J. DAMON, « La gare des sans-abri. Un miroir de la question sociale », *Les Annales de la recherche urbaine*, n°71, 1996, p. 120-126.
12. Déclaration gouvernementale du 31 janvier 2025, p. 107.
13. Voir le Rapport annuel sur les agences de l'UE (exercice 2022) produit par la Cour des comptes européenne.
14. C. VANDERSTAPPEN, « Frontex : 20 ans au service d'une politique migratoire européenne répressive », CNCD11.11.11 [en ligne], 28 octobre 2024.
15. M. LAMBRECHT, « Qui se cache derrière Frontex, l'agence européenne qui opérera bientôt en Belgique pour contrôler ses frontières ? », *RTBF* [en ligne], 2 mai 2024; voir également la communication officielle de Frontex (<https://www.frontex.europa.eu/careers/who-we-are/why-us>).
16. C. VANDERSTAPPEN, art. cit.; « Votez contre le déploiement de Frontex en Belgique ! », communiqué de presse, Abolish Frontex [en ligne], avril 2024.
17. Il s'agit de 6 aéroports (Bruxelles-National, Ostende, Deurne, Bierset, Gosselies, Wevelgem), 6 ports (Anvers, Ostende, Zeebrugge, Nieuport, Gand, Blankenberghe), la gare du Midi, ainsi que la liaison ferroviaire internationale entre le Royaume-Uni et le territoire belge.
18. Lire à ce sujet notre dossier « Housing First », *Bruxelles en mouvements* n°336, juin 2025.

LE FASCISME N'EST PAS SEULEMENT AUX «PORTES DU POUVOIR»! IL EST DÉJÀ AU GOUVERNEMENT ET IL STRUCTURE NOTRE SOCIÉTÉ.

VOUS TROUVEZ PEUT-ÊTRE QUE CE QUE JE VIENS DE DIRE EST UN PEU EXAGÉRÉ?

LAISSEZ-MOI VOUS RACONTER COMMENT JE SUIS TOMBÉ NEZ À NEZ AVEC LUI...

MARDI en NOIR

PAR NOËL PIGEON

MARDI 14 OCTOBRE 2025 C'ÉTAIT JOUR DE GRÈVE ET GROSSE MANIF À BRUXELLES CONTRE LE SINISTRE GOUVERNEMENT SURNOMMÉ «ARIZONA», SA POLITIQUE ANTISOCIALE ET RACISTE, SON APPÉTIT GUERRIER, SON SOUTIEN AU GÉNOCIDE PALESTINIEN, ETC...

À BAS L'ARIZONA

DE L'ARGENT POUR LA SANTÉ PAS POUR LA GUERRE!!!

BOUCHEZ AU BŔCHER

BRUXELLES, BRUXELLES, ANTIFA!

J'EN AVAIS GROS SUR LA PATATE!

CE JOUR-LÀ, J'ME SUIS FRINGUÉ EN NOIR ET J'AI REJOINT LE CORTÈGE DERRIÈRE LE DRAPEAU NOIR, DANS LE BLACK BLOC ANTIFA. C'ÉTAIT LA PREMIÈRE FOIS QUE JE FAISAIS ÇA.

UNE SEMAINE AVANT LA MANIF, UN JEUNE PALESTINIEN, MAHMOUD EZZAT FARAG ALLAH, S'EST DONNÉ LA MORT AU CENTRE 127 BIS, UN DE CES «CENTRES FERMÉS POUR ILLÉGAUX» OÙ L'ÉTAT ENFERME DES GENS QUI N'ONT PAS LES BONS PAPIERS, SA DEMANDE D'ASILE VENAIT D'ÊTRE REJETÉE PAR L'OFFICE DES ÉTRANGERS.

POURQUOI PERSONNE NE PARLE DE CE CRIME D'ÉTAT?

REST IN POWER MAHMOUD

L'OFFICE DES ÉTRANGERS, SYMBOLE ET INSTRUMENT DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE RACISTE DE LA BELGIQUE, SE TROUVAIT JUSTEMENT SUR LE PARCOURS DE LA MANIFESTATION.

JUSTICE POUR MAHMOUD!
ON OUBLIE PAS, ON PARDONNE PAS!

ARRIVÉ SUR LE BOULEVARD PACHECO, LE BLACK BLOC A SERRÉ À DROITE VERS L'OFFICE DES ÉTRANGERS.

Y EN AVAIENT QUI S'ÉTAIENT BIEN ÉQUIPÉS... PAS MOI (BAH OUI PUISQUE C'ÉTAIT MA PREMIÈRE FOIS DANS LE BLOC)

TROPSTYLE!

JE SAVAIS PAS QUOI FAIRE POUR AIDER... FAUT QUELQU'UN POUR TENIR LA BANDEROLE!

OK!

C'EST COMME ÇA QUE J'ME SUIS RETROUVÉ EN TOUTE PREMIÈRE LIGNE...

HEY, ARIZONA!
NOUS AUSSI ON INVESTIT DANS LA DÉFENSE!

LE BLOC A DÉFERLÉ SUR L'OFFICE DES ÉTRANGERS COMME UNE VAGUE NOIRE DONT LES VITRES BRISÉES ÉTAIENT L'ÉCUME...

PACHECO 44

C'EST MAGNIFIQUE!

SOUDAIN LE GAZ LACRYMOGÈNE A COMMENCÉ À SE RÉPANDRE...

J'AI VU UNE LIGNE DE ROBOCOPS UN PEU PLUS LOIN. UN FEU D'ARTIFICE A ÉTÉ TIRÉ DANS LEUR DIRECTION MAIS ÇA N'A PAS EU L'AIR DE LES ÉMOUVOIR...

OH, LA BELLE BLEUE!

J'AI SUIVI DES MANIFESTANTES QUI SE RÉFUGIAIENT ENTRE DEUX VÉHICULES.

Y AVAIT PAS QUE DES GENS EN NOIR, Y AVAIT PAR EXEMPLE CETTE SYNDICALISTE QUI AVAIT L'AIR TERRORISÉE.

J'ME RAPPELLE AVOIR ESSAYÉ DE LA PROTÉGER DES COUPS...

ATÉUH!

ARIZONAZIE

PAS SUR MA TÊTE PAR PITIÉ!

PAF

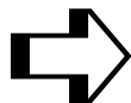
PAF



DU PLAN CANAL AU PLAN GRANDES VILLES GAR(D)E À VOUS !

Annoncé comme un plan de lutte contre les criminalités occasionnées par le trafic de drogue à l'échelle nationale, le Plan Grandes Villes apparaît comme un outil de contrôle militaire et policier sur certains quartiers. Entre investissement massif dans la vidéosurveillance, accroissement du nombre de brigades de police et réapparition des militaires en ville, on vous explique.

JOSEPH NICOLAY NESVADBA



Le 6 septembre 2025, le ministre de l'Intérieur Bernard Quintin (MR) déclarait publiquement sa volonté de mettre en place un plan fédéral afin de lutter contre le trafic de drogue dans les plus grandes villes belges. Ce projet porte le nom de « Plan Grandes Villes ». Il fait suite au Plan Canal qui avait été mis en place dans le cadre de la lutte contre le terrorisme à Bruxelles en 2016 suite aux attentats de Paris du 13 novembre. Lors de la présentation de ce nouveau projet, Bernard Quintin affirmait : « Le Plan Canal était bon, mais il était vieux d'une dizaine d'années et devait être revu. Son point d'entrée était la lutte contre le terrorisme, dont la prégnance aujourd'hui n'est plus celle de l'époque. ¹ »

Dès sa mise en place, le Plan Grandes Villes permettra de débloquer des budgets supplémentaires qui seront alloués aux forces de police opérant sur des zones géographiques jugées sensibles vis-à-vis du trafic de drogue.

En plus de l'investissement financier dans les effectifs de police des zones concernées, le Plan Grandes Villes prévoit la présence de militaires auprès des forces de l'ordre – l'aspect qui a été le plus médiatisé – ainsi qu'un investissement de 20 millions d'euros en matière de vidéosurveillance pour les années 2025-2026.

Une fois mis en place, ce plan se déploiera dans les villes de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Namur, Mons et Liège. La date de mise en activité de celui-ci est estimée au mois de janvier 2026. Mais elle nécessite des modifications législatives qui devraient être intégrées dans le nouveau Code pénal, qui inclut le Codex (le cadre législatif dans lequel les militaires évoluent), lequel devrait entrer en vigueur en avril 2026.

RETOUR SUR LE PLAN CANAL

Le Plan Canal a été mis en place en février 2016 par le ministre de l'Intérieur de l'époque, Jan Jambon (N-VA), dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Au lendemain des attentats contre les bureaux de Charlie Hebdo à Paris, l'attention médiatique était rivée sur la commune de Molenbeek-Saint-Jean, qui était, à l'époque, présentée comme le « foyer du terrorisme européen »². Le Plan Canal vise donc à « nettoyer » le quartier³. En plus de la commune de Molenbeek, les communes de Bruxelles-Villes, Koekelberg, Schaerbeek, Saint-Josse, Anderlecht, Saint-Gilles et Vilvoorde ont été concernées par les interventions policières mises en place dans le cadre de ce plan.

Au cours de l'année 2016, le Plan Canal a occasionné le contrôle de plus de 94 809 domiciles, la radiation de 600 personnes, le retrait de passeport de 37 personnes ou encore le contrôle de plus de 450 associations, qui pour la plupart étaient liées à la communauté musulmane⁴. Dès sa mise en place, les habitant·es des communes concernées ont vu la tension policière augmenter drastiquement dans leur quartier.

Une habitante disait à l'époque, dans une lettre ouverte : « Pour la plupart d'entre nous, le quotidien change peu, mais la tension est exacerbée par les agressions policières militarisées dans les maisons, la BAB (brigade anti banditisme) qui contrôle régulièrement armes à la main des habitants dans les rues, les milles petites humiliations, les actes islamophobes, les incarcérations préventives à la pelle, les heures de vol statique d'hélicoptères au-dessus de nos têtes, et toutes ces violences qualifiées par les autorités policières "d'incidents isolés". La peur, la colère et le ressentiment ne font que croître chez ceux qui les subissent, tandis que se naturalise progressivement l'état d'urgence policier⁵. »

Ce témoignage appuie la notion de détérioration de la qualité de vie occasionnée par la présence accrue des forces de l'ordre dans certains quartiers faisant l'objet d'un acharnement médiatique, politique et policier ciblant certaines communautés.

QUE CONTIENT LE PLAN GRANDES VILLES ?

Le Plan Grandes Villes, porté par le ministre de l'Intérieur Bernard Quintin, trouve sa source première dans le programme du gouvernement Arizona qui entend déployer « un Plan Canal renforcé [...] pour lutter activement contre la criminalité organisée et le radicalisme ». Juridiquement, il n'est pas si simple à mettre en œuvre. Bernard Quintin voulait mettre en place rapidement des brigades « mixtes » armée-police mais le ministre de la Défense Theo Francken a préféré postposer leur mise en place en vue de leur conférer plus de prérogatives de contrôle, lesquelles nécessitent l'entrée en vigueur du nouveau code pénal.

Pour contourner cette attente de plusieurs mois, le ministre de l'Intérieur a mis en place un protocole spécifique qui prévoit le déploiement de patrouilles mixtes armée-police prioritairement dans les villes de Bruxelles et d'Anvers, et plus spécifiquement dans les gares ferroviaires et les stations de métro, centres névralgiques du trafic de drogue et de la criminalité. Mais ce protocole a, de nouveau, été bloqué au gouvernement fédéral⁶.

Au cours de l'année 2016, le Plan Canal a occasionné le contrôle de plus de 94 809 domiciles, la radiation de 600 personnes, le retrait de passeport de 37 personnes ou encore le contrôle de plus de 450 associations, pour la plupart liées à la communauté musulmane.

Ce retard n'empêche pas le Plan Grandes Villes de connaître déjà une part opérationnelle : 20 millions d'euros ont été débloqués jusqu'au 31 décembre 2026 pour investir dans la construction et l'entretien de caméras de vidéosurveillance au profit des 7 agglomérations précitées en vue de lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

L'investissement dans les caméras de vidéosurveillance permettra par la même occasion de créer un maillage cartographique de l'ensemble des caméras présentes afin de pouvoir mieux les entretenir et juger si elles devraient être renouvelées ou remplacées.

Les opérations policières de grande envergure sont un des fers de lance du ministre de l'Intérieur belge dans sa lutte contre le trafic de drogue. Celui-ci les voit comme un symbole potentiel de force de l'État contre le trafic de drogue. Le mercredi 11 juin 2025, une telle opération avait par exemple mobilisé 900 policiers dans le quartier de Peterbos à Anderlecht.

La nécessité de redonner une image forte de l'État face au trafic de drogue est au cœur de cette démarche. Comme le souligne la Ligue des Droits Humains dans un article paru récemment : « *Le déploiement des militaires en rue est une politique sensationnelle sans aucun effet concret sur les enjeux qui concourent discursivement à la proposer. Il a néanmoins le (seul ?) mérite de laisser penser que le gouvernement prend le problème au sérieux* ».

Lors de la séance de la Chambre des représentants du 18 septembre 2025, Bernard Quintin déclarait, au sujet des nombreuses fusillades qui ont eu lieu cet été à Bruxelles : « *Nous œuvrons, en collaboration avec le ministre de la Défense, au déploiement conjoint de policiers et de militaires dans certaines zones sensibles à Bruxelles et éventuellement aussi ailleurs. Je souhaite mettre cette mesure en œuvre dans les plus brefs délais, car la situation dans notre capitale nous impose l'urgence. Je me suis encore concerté hier avec le ministre Francken à propos des modalités relatives aux patrouilles mixtes.* »

FUSILLADES À BRUXELLES : QUI TOUCHENT-ELLES ?

Nous y voilà. Ces déploiements mixtes doivent être mis en place dans les zones sensibles de Bruxelles qui ont été le réceptacle de fusillades. En effet, ces dernières années, et particulièrement en 2025, les fusillades, pour la plupart en lien avec le trafic de drogue, ont augmenté. Du premier janvier au 15 décembre 2025, 96 fusillades ont été comptabilisées et ont fait état de 8 morts selon la police fédérale⁸. À titre de comparaison, 56 fusillades ayant causé 3 morts en 2022, contre 62 pour 4 décès en 2023 avaient été enregistrées dans l'espace public.

Ce contexte de hausse des fusillades est, en effet, en lien avec le trafic de drogue provoquant une guerre de territoires. Certains gangs s'affrontent pour conserver leur monopole de vente sur des zones géographiques précises. Ces gangs, parfois de provenance extérieure à la Belgique, tentent de prendre le contrôle de certains points de deal.

Les personnes impliquées dans ces conflits diffèrent considérablement selon leur position et leur rôle dans la chaîne de valeur du trafic de drogue. D'un côté, on retrouve les grands trafiquants, qui contrôlent et organisent ces territoires ; de l'autre, les petits trafiquants, situés tout en bas de l'échelle, souvent interchangeable et extrêmement exposés à la violence et au danger. Ces « petits » trafiquants, parfois payés plusieurs dizaines de milliers d'euros pour exécuter ou intimider un gang rival, sont les premiers à user de la violence. Ces « petits » dealers sont généralement des personnes en situation de grande précarité, qui voient dans le trafic de drogue un moyen de subsistance. Il s'agit à la fois de mineurs, de personnes sans papiers ou encore de personnes sans-abri. Ce sont eux qui tiennent, en première ligne, les points de deal et deviennent alors les premières victimes potentielles de ces fusillades, mais aussi ceux qui sont recrutés pour tirer dans le cadre de représailles contre des points de vente concurrents⁹.

Ces fusillades ne sont jamais qu'un abcès de tous les problèmes de notre société et de la perte de repères.

Bien qu'ils occupent une position de criminels en gérant ces terrains et en y perpétuant la violence, ces individus ne sont pas les premiers responsables dans ce système de délinquance. Comme le souligne Guillaume Lys, avocat d'un jeune de 18 ans ayant tué un autre jeune d'un point de deal concurrent : « *Quand un jeune accepte de tuer pour quelques milliers d'euros, ce n'est pas la fatalité, mais le miroir d'une société qui a cessé de lui offrir un avenir* »¹⁰. Dans le même esprit, Jean-Michel Le Moine, un commissaire de police interrogé à ce sujet, observait : « *Le profil qui revient dans nos dossiers est celui de jeunes déscolarisés, marginalisés, sans emploi. Évidemment, il n'y a pas d'avenir pour ces jeunes-là. L'argent qu'ils reçoivent est facile et dépensé tout aussi vite. On constate une grande immaturité. Quand on saisit leurs GSM, on voit bien que leur culture, c'est les stups, les armes, le fric, les belles voitures, le monde des influenceurs. Il faut des études universitaires sur ces jeunes-là, qu'on se pose les bonnes questions, qu'on mette autour d'une table les éducateurs de rue, les criminologues, la police, les magistrats. Qu'on aille écouter la rue, les habitants de ces quartiers qui souffrent. Ces fusillades ne sont jamais qu'un abcès de tous les problèmes de notre société et de la perte de repères* ».

DES TERRITOIRES CIBLES

À l'échelle des sept villes concernées, le Plan Grandes Villes sera actif dans les zones jugées sensibles vis-à-vis du trafic de drogue. Depuis le mois d'avril 2024, la Région de Bruxelles-capitale a, par exemple, mis en place une stratégie régionale concernant les violences liées au trafic de drogue. Cette stratégie a pris la forme, via un arrêté qui a été établi par le ministre-président, de zones géographiques dites « hotspots ».

Au terme d'une concertation entre les services de police et les bourgmestres, 17 hotspots prioritaires ont été identifiés en Région Bruxelles-capitale¹². Toute zone identifiée comme hotspot se voit appliquer un renforcement de la présence policière et des contrôles d'identité, mais aussi l'augmentation des actions judiciaires contre le deal et les réseaux de distribution. Les actions futures menées par le Plan Grandes Villes viendront renforcer les dynamiques répressives mises en place depuis 2024 par la Région à l'égard de ces secteurs. Cela a par exemple été le cas en juin dernier lors de l'opération policière de grande envergure dans le quartier du Peterbos à Anderlecht. De façon assez systématique, ces zones se situent dans des quartiers populaires avec comme conséquence un renforcement des mécanismes de contrôle policier dans ces quartiers.

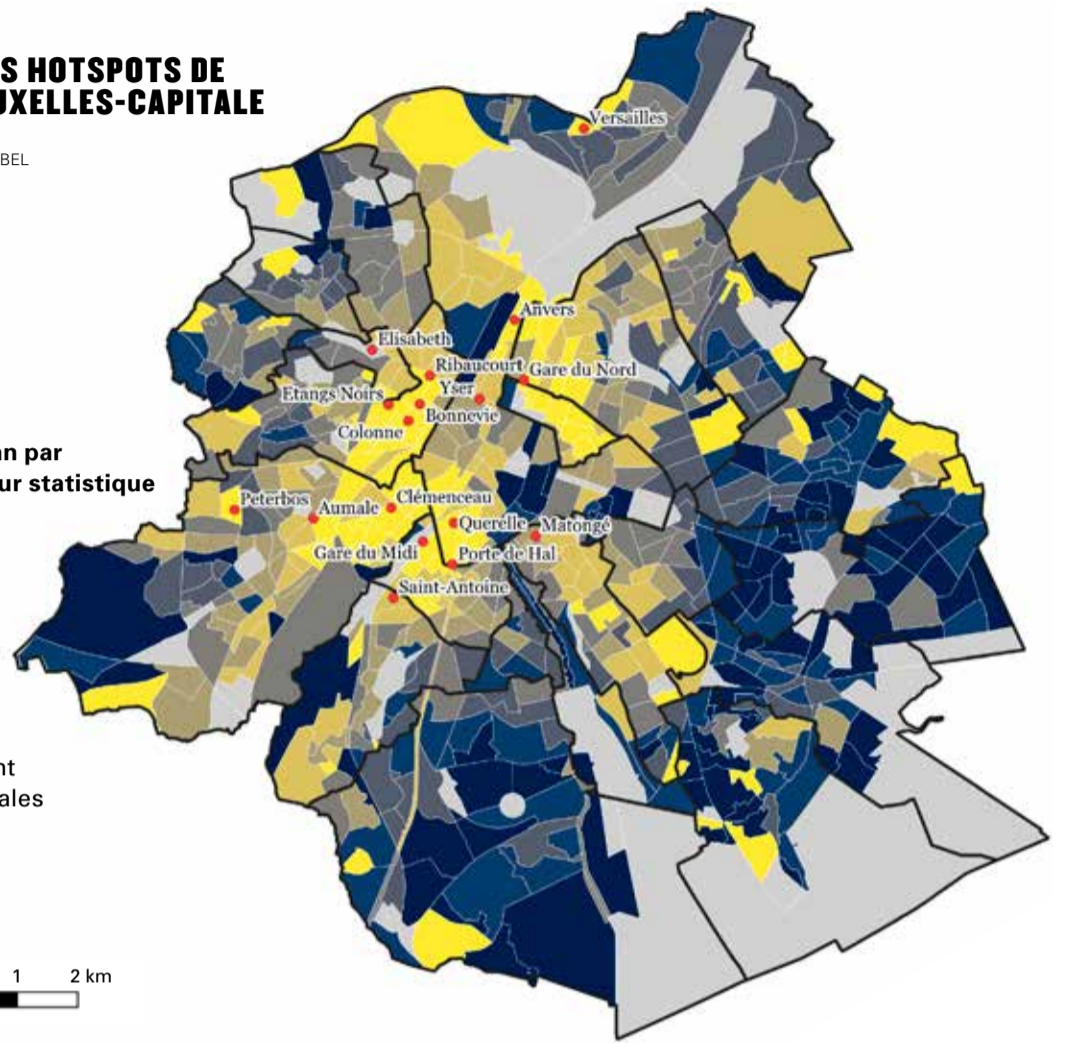
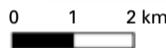
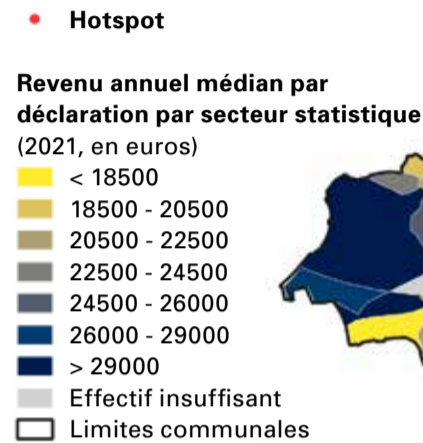
La carte ci-jointe (p. 16) montre que les quartiers où la présence militaire et policière devrait augmenter significativement, avec la mise en œuvre de ce plan, sont majoritairement ceux dont le revenu médian annuel en 2022 se situait en dessous du revenu médian moyen en Région bruxelloise de 18 500 euros¹³.

Au terme d'une concertation entre les services de police et les bourgmestres, 17 « hotspots » prioritaires ont été identifiés en Région Bruxelles-capitale...



LOCALISATION DES HOTSPOTS DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

CARTE : RYUSEI BERRAHAL
SOURCES : SAFE.BRUSSELS, STATBEL



La mise en place d'un dispositif policier, dans un espace donné, motivée notamment par des activités telles que le trafic de drogue, a des répercussions qui dépassent les seuls acteurs de ce trafic et concernent l'ensemble des résident-es et usager-es du quartier. C'est, par exemple, le cas du quartier de Clémenceau où les mesures de hotspots ont carrément conduit à la fermeture de la place au public durant 10 mois! Dans le même ordre d'idées, lors de la mort de Fabian, tué par la police le 2 juin 2025 au parc Élisabeth à Koekelberg, des habitant-es affirmaient que ce était qu'à partir du moment où le parc avait été considéré comme un « hotspot » que la présence policière s'y était fortement intensifiée, amenant au fait que des voitures de police traversent le parc à toute vitesse. Ainsi, l'implantation massive de forces de police et de militaires dans des quartiers populaires pour répondre au « sentiment d'insécurité » soulève une autre insécurité qui interroge quant aux effets réels de ces dispositifs. Doit-on se rassurer à l'idée qu'un véhicule militaire serait adapté pour poursuivre un motard ou une personne en trottinette?

Les recherches en sociologie urbaine et en criminologie montrent que la perception de la police varie fortement selon le statut socio-économique des habitant-es. Plus le revenu médian d'un quartier est faible, plus le sentiment de méfiance vis-à-vis des forces de l'ordre tend à augmenter. Ce phénomène s'explique par une exposition plus fréquente à des pratiques policières violentes, par une histoire de rapports asymétriques entre institutions et populations marginalisées, ainsi que par un sentiment de stigmatisation territoriale renforcé par la concentration d'actions sécuritaires dans ces espaces¹⁴. Dans ce contexte, la présence policière ou militaire accrue ne produit pas mécaniquement un sentiment de sécurité, elle peut au contraire provoquer de la tension sociale et un sentiment de surveillance et de « ciblage » en raison de son lieu de résidence et non de crimes commis.

Dans une carte blanche publiée en 2021, Selma Benkhelifa, habitante d'Anderlecht et membre du Front de mères de Belgique, déclarait à ce sujet : « Quand mon fils sort, c'est des policiers dont j'ai peur, pas des voyous. Parce que les voyous ont intégré la police, avec l'aval des politiciens. »

Comme dit précédemment, au moment du Plan Canal, par exemple, les habitant-es du quartier de Molenbeek insistaient sur les notions de tension et de détérioration de leur qualité de vie occasionnée par la présence policière accrue. Un même sentiment d'insécurité fut généré par la brigade de proximité « UNEUS », active dans le bas de la commune de Saint-Gilles et dont les actes de violence à caractère raciste furent dénoncés avec force par le Collectif des madrés¹⁵.

Le témoignage de Fatiha Aziz, habitante du quartier de Peterbos qui était présente le 11 juin quand 900 policiers sont entrés dans son quartier, illustre cette instrumentalisation du sentiment d'insécurité à des fins de contrôle de certaines populations : « Des policiers s'engouffrent dans tous les bâtiments, tous les couloirs. Je n'arrête pas de demander ce qui se passe. »

– Vous inquiétez pas, madame, me répètent-ils.
– Il y a presque mille policiers dans mon quartier et je ne vais pas m'inquiéter?
À la fin de l'opération, l'un d'eux finit par me dire :
– Madame, ne vous inquiétez pas, c'est juste pour faire peur aux criminels. Pour leur dire qu'on est là.
Cette phrase, je ne l'oublierai jamais. Parce que les criminels, ils n'étaient pas là. Les vendeurs de drogue n'étaient pas là quand ils ont fait cette descente. Ils ne sont pas là à cette heure-ci, à 8h30 du matin. Donc à qui ont-ils fait peur? Aux habitants du Peterbos. Ils sont restés toute la journée. Ce jour-là, j'ai compris deux choses. La première, c'est que pour eux, c'est nous les criminels. Le deuxième message, c'était : on peut vous tomber dessus, on peut vous perquisitionner, vous contrôler, vous interdire d'inviter votre famille. On peut faire ce qu'on veut avec vous autres du Peterbos¹⁶. »

De plus, les dynamiques répressives ciblées dans les quartiers ont d'autres effets pervers et limites. Quand un point de deal est fortement ciblé par les forces de l'ordre, il est fréquent que celui-ci se déplace pour se relocaliser dans les quartiers alentour. Cela a par exemple été le cas lors de l'augmentation de la présence policière dans le quartier de la gare du Midi : de nombreux points de deal ont simplement été relocalisés dans des rues alentour¹⁷.

Comme le souligne la Ligue des droits humains, on assiste en réalité à un processus de légitimation de la présence policière et des moyens policiers. Un glissement similaire s'est produit lors de l'acceptation des logiciels de reconnaissance faciale en Belgique : présentés comme des outils destinés à traquer des individus impliqués dans des crimes aussi marquants que la pédocriminalité, ces dispositifs ont en réalité ouvert la voie à la possibilité d'un contrôle renforcé de l'ensemble de la population¹⁸.

AGIR SUR LES CAUSES SOCIALES PROFONDES

Des expériences menées dans certaines villes françaises, comme Marseille, à travers des dispositifs similaires au Plan Grandes Villes, ont montré que les approches essentiellement répressives ne constituent pas une réponse durable à la criminalité liée au trafic de drogue. Le plan « Place Nette XXL », lancé en 2024 par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin dans les cités marseillaises et l'ensemble des Bouches-du-Rhône, avait mobilisé plus de 600 policiers et gendarmes pendant trois semaines. Présenté par Emmanuel Macron comme un dispositif visant à « détruire les réseaux et les trafiquants » et à faire partir « ceux qui rendent la vie impossible », ce plan a suscité de vives critiques dès son achèvement¹⁹. De nombreux observateurs ont souligné

qu'il n'avait entraîné aucun changement durable, les trafiquants ayant rapidement repris leurs activités. Dans un communiqué, la CGT-Intérieur a dénoncé « l'échec de la lutte anti-drogue fondée sur des effets de communication ».

Les mêmes constats sont posés chez nous²⁰ et à l'échelle mondiale. Le Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, déclarait lors d'un récent discours sur les politiques mondiales en matière de drogues que « La soi-disant guerre contre la drogue a détruit un nombre incalculable de vies et a nui à des communautés entières. Ces politiques ne

fonctionnent tout simplement pas et nous tournons le dos à certains des groupes les plus vulnérables de nos sociétés. [...] Les experts des Nations Unies dénoncent de nombreuses conséquences néfastes. Parmi elles, nous pouvons citer les incarcérations de masse, l'augmentation des crimes et des violences liés à la drogue, un nombre record de décès

La présence policière ou militaire accrue ne produit pas mécaniquement un sentiment de sécurité, elle peut au contraire provoquer de la tension sociale et un sentiment de surveillance et de « ciblage ».



liés à la drogue, l'augmentation de la production illégale de drogues, la stigmatisation et la discrimination de communautés entières.» Il en appelle à une approche transformatrice de la politique en matière de drogues qui comprenne des soins médicaux volontaires, des mesures de réduction des risques, la dépenalisation, la réintégration sociale et une réglementation responsable pour prendre le contrôle des marchés des drogues illicites²¹.

Bien qu'aucune liste exhaustive des facteurs socio-économiques menant un individu vers le trafic ou la délinquance ne puisse être établie, ces trajectoires résultent d'une succession de variables structurelles, parmi lesquelles la précarité économique, la ségrégation socio-spatiale, la stigmatisation territoriale ou encore l'absence de perspectives professionnelles et scolaires persistent. Selon un rapport de l'Université de Gand publié en 2025, les mesures politiques devraient s'attaquer aux causes sous-jacentes de la consommation problématique de drogue, telles que la pauvreté, le sans-abrisme et l'absence d'un statut de séjour. La consommation de drogue dans l'espace public entraîne généralement des mesures répressives visant à assurer la sécurité publique (par exemple des descentes de police, la fermeture des espaces, le « nettoyage »), après quoi les protagonistes se déplacent (temporairement) vers d'autres lieux. « Le problème ne doit cependant pas être abordé dans la perspective de le faire disparaître de l'espace public pour préserver l'ordre et la sécurité publique, mais plutôt dans la perspective d'aider les personnes à se réinsérer dans la société. Cette approche nécessite plus de temps et de moyens, mais elle portera ses fruits à long terme »²².

Les politiques récentes menées par le gouvernement Arizona vont totalement à l'encontre de ces recommandations en prévoyant des coupes dans les budgets alloués à la santé, à l'éducation, au logement ou aux secteurs associatifs. Elles ont pour effet de fragiliser durablement les dispositifs qui permettent d'amortir les inégalités structurelles. Ce désengagement public contribue à renforcer la vulnérabilité socio-économique de la population belge, et particulièrement de cell-eux

déjà exposé-es à des formes historiques de marginalisation, qu'il s'agisse des habitant-es des quartiers populaires, des personnes racisées, des jeunes en situation de décrochage scolaire ou des ménages précarisés.

Ces politiques d'austérité alimentent ainsi ce qu'on pourrait qualifier d'« insécurité de l'existence », c'est-à-dire l'exposition aux incertitudes socio-économiques pour un individu. Dans un tel contexte, l'engagement dans le trafic de drogue peut apparaître non comme un choix individuel « déviant », mais comme une

stratégie de survie dans un environnement où les opportunités légales d'émancipation sont rares. Dès lors, présenter la délinquance comme un problème de sécurité à résoudre uniquement par des outils répressifs revient à occulter les dimensions structurelles qui participent à la production même de ces économies illégales.

Au vu des éléments analysés, il apparaît que le Plan Grandes Villes repose sur une logique essentiellement répressive qui ne s'attaque pas aux racines de la criminalité de rue en lien avec le trafic de drogue. En effet, ces structures ne sont pas fragiles ni spontanées : elles se construisent sur un ensemble de facteurs socio-

économiques profondément enracinés comme la précarité, la marginalisation, l'absence de perspectives, la ségrégation spatiale... Les études citées précédemment montrent que tant que ces déterminants demeurent, les réseaux continueront de recruter des jeunes interchangeable, prêts à prendre des risques extrêmes faute d'alternatives. Quant aux interventions policières massives, elles n'annulent pas les logiques territoriales du trafic, elles sont simplement déplacées ou recomposées.

Le déploiement massif annoncé de la police et de l'armée dans certains quartiers traduit surtout la volonté de l'État d'afficher une posture d'autorité aux yeux de la population. Le fait d'implanter l'armée dans les rues des grandes villes belges montre en réalité l'incapacité de notre gouvernement à gérer des problématiques de société qui sont bien réelles. ■

Selon un rapport de l'Université de Gand publié en 2025, les mesures politiques devraient s'attaquer aux causes sous-jacentes de la consommation problématique de drogue, telles que la pauvreté, le sans-abrisme et l'absence d'un statut de séjour.

1. Compte rendu analytique de la Séance plénière de la Chambre des représentants de Belgique, 18 septembre 2025.
2. J. THOMAS, « Molenbeek: le "tout au sécuritaire" de Schepmans agace ses partenaires », *La Libre*, 8 décembre 2025.
3. « Jan Jambon présente les trois axes de son plan pour "nettoyer" Molenbeek », *RTBF*, 28 décembre 2015.
4. « Près de 95 000 adresses contrôlées dans les communes du Plan Canal », *RTBF*, 1^{er} août 2018 ; « Molenbeek: la construction d'un territoire ennemi intérieur », *Bruxelles en Mouvements* n°298, janvier 2019.
6. « Militaires en rue: l'Arizona bloque encore sur le déploiement d'une nonantaine de soldats à Bruxelles et Anvers », *Le Soir*, 17 décembre 2025.
7. S. LEGROS, « Bleu et kaki, ça donne quoi? » *La chronique* (Ligue des droits humains), décembre 2025.
8. « 96 fusillades en 2025: un niveau jamais atteint à Bruxelles (infographie) », *Le Soir*, 17 décembre 2025.
9. A. SENTÉ, « Derrière le deal et la violence, l'exploitation: "Les mafias utilisent ces jeunes comme des enfants-soldats" », *Le Soir*, 7 février 2025.
10. « Hors Cadre – Guillaume Lys, au cœur de la justice pénale », *BX1*, 10 octobre 2025.
11. « "Tout le monde met des primes sur tout le monde": à Bruxelles, le quotidien des gamins tireurs », *L'Echo*, 1^{er} novembre 2025.
12. <https://safe.brussels/fr/strategie-regionale-de-lutte-contre-le-traffic-de-drogues>.
13. Pour information, en Région de Bruxelles capitale, le seuil de pauvreté est estimé à 18 268 euros par an, soit 60% du revenu médian de l'ensemble de la Région.
14. « Méfiance et confiance dans la police: une analyse sociologique », *Sciencespo.fr*, 27 juin 2022.
15. Lire l'interview de Latifa Elmcabeni par Sarah De Laet: « S'appropriier les quartiers de façon politique », *Bruxelles en Mouvements* n°310, mars 2021.
16. F. AZIZ et J. LEMAIRE, « Peterbos, mon île isolée », *La chronique* (Ligue des droits humains), n°213, décembre 2025.
17. B. DIALLO, « Où sont passées les personnes vulnérables de la gare du Midi? », *La Libre*, 29 août 2023.
18. « Reconnaissance faciale: la Belgique doit interdire totalement cette technologie de surveillance », communiqué de presse de la Ligue des droits humains, 31 janvier 2025.
19. « Opérations "Place nette" contre le trafic de drogue: des tensions avec les acteurs de terrain », in *Le Monde*, 26 mars 2024.
20. Lire l'interview récente de l'ancien directeur de la prison d'Audenarde: « La guerre contre la drogue est responsable de la surpopulation carcérale » in *Le Vif*, 26 décembre 2025.
21. Nations Unies, « Une approche efficace et humaine des politiques en matière de drogues », 4 avril 2025.
22. T. DE CORTE et al., *Consommation de crack dans l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale*, Université de Gand, 2025.

MÉTRO 3

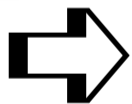
UN PPP À 6 MILLIARDS

POUR SAUVER LE MÉTRO NORD-BORDET ?



Dans un rapport datant de juin 2025 dont la publicité a été limitée à la presse, la STIB recommande de mettre en service un demi-métro Albert-Nord et de geler pendant dix ans la construction du tunnel et des stations entre la gare du Nord et Bordet. L'une des options sur la table pour financer ces ouvrages est un partenariat public-privé (PPP)². Recourir à un tel dispositif exploserait (encore) la facture de l'extension du métro vers le nord-est : 6 milliards d'euros, soit six fois plus que ce qui était annoncé en 2018.

PIERRE SCHEPENS ET DAMIEN DELAUNOIS, IEB¹



Alors que la « métroïsation » de l'axe Albert-Nord multiplie les déboires et menace le Palais du Midi d'une

démolition-reconstruction qui achèverait définitivement le quartier Stalingrad, la STIB recommande de « finaliser les ouvrages de génie civil du pôle Constitution [dont le tunnel sous le Palais du Midi, ndr] et les exploiter temporairement en mode tram »³ jusqu'à la mise en service d'un demi-métro Albert-Nord qui aux dernières nouvelles « n'aurait pas [lieu] avant 2032, voire 2033 »⁴.

Parallèlement, la seconde phase du Métro 3, son extension vers le nord-est, serait mise en pause le temps de dépasser les énièmes obstacles techniques⁵ et financiers qui se dressent face à ce projet.

Si la Région s'entête dans la folie des grandeurs et s'engage sur une telle voie, ce serait le PPP le plus cher de l'histoire de la Région bruxelloise.

VOUS AVEZ DIT PPP ?

Pour financer le tunnel vers Bordet, l'une des options envisagées par le gouvernement et la STIB est la réalisation d'un PPP. Si la Région s'entête dans la folie des grandeurs et s'engage sur une telle voie, ce serait le PPP le plus cher de l'histoire

de la Région bruxelloise. Mais, avant d'aborder les grandes lignes de l'option envisagée pour le Métro Nord-Bordet, qu'est-ce qu'un PPP, au juste ?

Pour simplifier, un partenariat public-privé est un montage financier qui prend la forme d'un contrat entre des pouvoirs publics et un acteur privé chargé de concevoir, construire, financer, entretenir voire exploiter⁶ une infrastructure ou un service public. En échange, les pouvoirs publics sont tenus de verser au(x) contractant(s) privé(s) une « indemnité de disponibilité » annuelle sur plusieurs législatures, habituellement 20 à 30 ans. Leur rôle, dans ce cadre, se réduit à définir et à assurer les objectifs du projet ainsi que la qualité des services proposés.

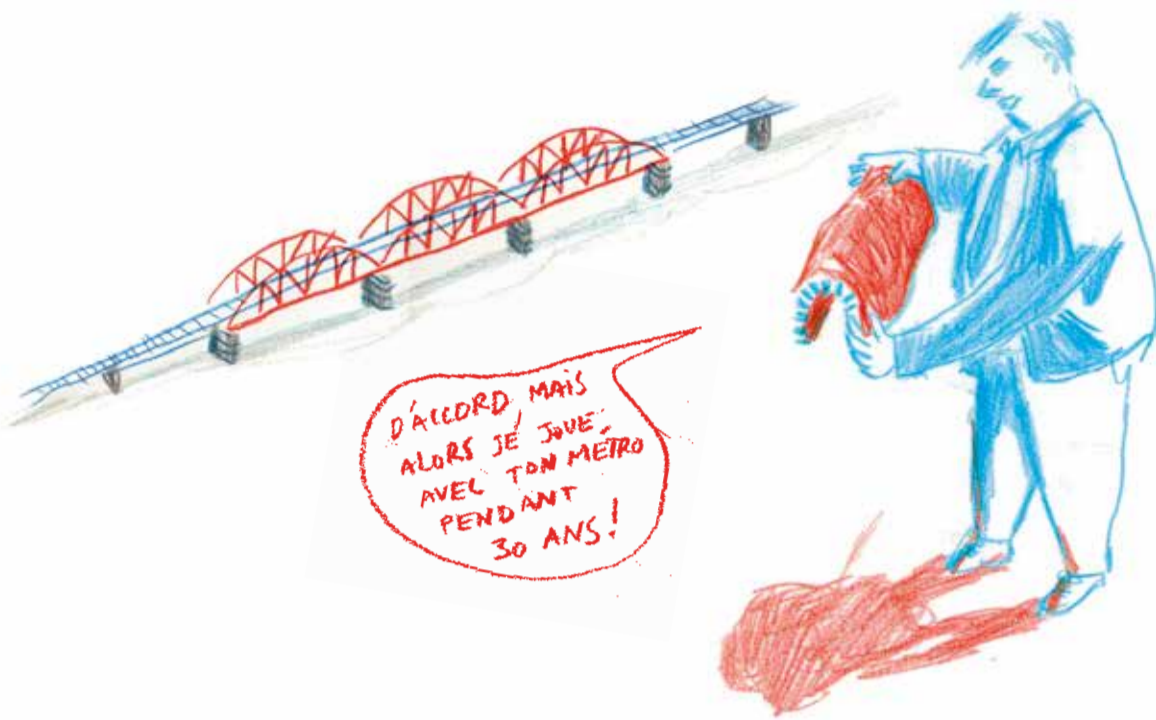
LE CADRE COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE EUROPPEEN

Comprendre le cadre dans lequel les PPP sont élaborés implique de s'attarder sur le « système européen des comptes nationaux et régionaux » mis en place dans les années 1970. La norme la plus récente de ce système (SEC2010) fixe des seuils à ne pas dépasser en matière de déficit et de dette publics : le premier, solde entre les recettes et dépenses annuelles, doit rester en-dessous de 3% du PIB ; la seconde, somme de l'ensemble des emprunts contractés, ne peut dépasser les 60% du PIB.

Ce carcan comptable a un impact direct sur la capacité d'investissement des autorités publiques. Imputées sur une base annuelle, les dépenses importantes que requièrent entre autres les infrastructures de transport affectent fortement le déficit public, et tout dépassement des seuils est susceptible d'aboutir à une sanction financière de l'ordre de 0,05% du PIB⁷. Et c'est peu dire que les dépenses qu'induirait le tunnel entre la gare du Nord et Bordet sont importantes : estimées à 1 milliard en 2018, elles ont été réévaluées à 2,5 milliards en 2023.

Avant même cette explosion des coûts, la Région avait tenté dans son budget 2019 de sortir de ses comptes annuels les dépenses liées au Métro 3, et ce sur la base d'une disposition permettant de déroger temporairement aux règles comptables européennes⁸. Une manœuvre téméraire⁹ qui fut à l'époque désavouée par la Cour des comptes, la Belgique n'étant pas éligible à cette dérogation. Résultat, les investissements liés au Métro 3 ont dû être réintégrés au budget régional : « L'immunisation de 472 millions "d'investissements stratégiques" n'a donc pas lieu d'être et le déficit doit être revu à la hausse »¹⁰.





DU TUNNEL NORD-BORDET AUX TUNNELS ROUTIERS : COMMENT CREUSER UN DÉFICIT ?

Malheureusement pour les contribuables bruxellois-es, le cadre comptable européen offre un autre moyen pour extraire certaines dépenses des comptes publics : affecter celles-ci dans le cadre d'un partenariat public-privé. C'est précisément cette possibilité qu'IEB avait anticipée dès décembre 2019 en identifiant un « faisceau d'indices » en ce sens¹¹. Quelques semaines avant les élections régionales de 2024, le ministre régional des finances indique qu'une étude portant sur l'opportunité de réaliser un PPP, menée par la Banque européenne d'investissement (BEI), lui est parvenue. Mais pour en savoir plus sur cet éventuel PPP et notamment son coût, il faudra encore attendre un peu plus d'un an et le rapport de la STIB de juin 2025 (voir ci-dessous). Les premières

Les premières estimations donnent le vertige : des annuités de 170 millions d'euros à déboursier sur une période de 30 ans, pour un total frôlant les 6 milliards.

estimations donnent le vertige : des annuités de 170 millions d'euros à déboursier sur une période de 30 ans, pour un total frôlant les 6 milliards.

Ce ne serait pas le premier PPP conclu à Bruxelles en matière de mobilité. Certains tunnels routiers sont rénovés et entretenus dans le cadre de partenariats de ce type [lire l'encadré ci-contre]. L'entretien du tunnel Annie Cordy (entre le Botanique et la Basilique) coûte chaque année aux contribuables bruxellois-es 20 millions d'euros sur la période 2018-2043, un montant qui tombe dans la poche d'un consortium rassemblant des géants de la construction et de la promotion immobilière (Besix), du dragage (Jean De Nul) et de l'énergie (Engie-Fabricom). Pour mieux mesurer l'ampleur de cet investissement, rappelons que, pour les quelque 80 000 voitures qui empruntent ce tunnel chaque jour, la Région consacre environ 70 centimes par véhicule afin d'en garantir la disponibilité. ➔

Costs of Phase 2 of Metro 3 in PPP-scenario (kEUR, current prices)	
PPP availability fee	5 086 720
Investments outside scope of PPP (for STIB)	872 463
Total cumulative Cost (out maintain and operation)	5 959 183

TABEAU : STIB, « NOTE SCÉNARIOS M3 », JUIN 2025, P.40.



FERMER LES TUNNELS ET ENTERRER LES PPP ?

Le commanditaire des tunnels bruxellois était l'État fédéral et il s'est chargé de la construction des tunnels jusqu'en 1989, année de la création de la Région de Bruxelles-Capitale. Une des causes de dégradation de ces ouvrages tient au fait que la Région n'avait pas les moyens financiers d'assumer cette charge correctement et a davantage dirigé ses investissements vers le transport public et la mobilité douce.

Suite à diverses analyses relatives à l'état des tunnels commanditées par la Région à la faveur de plusieurs incidents, Bruxelles-Mobilité se dote en 2016 d'un plan pluriannuel s'étalant sur 15 ans. Avec un budget de 50 à 60 millions à mobiliser par an, la question de la rénovation des tunnels a surtout remis sur le devant de la scène les problèmes de financement à Bruxelles¹. Un tunnel correctement entretenu sur le long terme a une durée de vie d'environ 100 ans et nécessite un montant annuel de rénovation correspondant à 2,5% de l'investissement initial (contre 1 à 1,5% pour des voiries classiques ou des ponts)². La suite des réflexions a poussé le gouvernement bruxellois à envisager des PPP pour ces rénovations, et depuis 2018 l'entretien du tunnel Annie Cordy est assuré par le biais d'un tel « partenariat » qui coûtera aux Bruxellois 20 millions d'euros par an jusqu'en 2043.

Selon Bruxelles-Mobilité et le bureau d'étude Stratec, « la fermeture de cinq tunnels bruxellois d'ici 2030 permettrait d'économiser plusieurs dizaines de millions d'euros, sans avoir d'impact majeur sur la mobilité »³. Les ouvrages concernés sont les tunnels Vleurgat, Bailli, Boileau, Georges Henri et Woluwe, et leur suppression permettrait une économie de 60 à 100 millions selon les calculs et échelles de temps considérés. Cette suppression, à laquelle succéderait un réaménagement en surface, permettrait d'éviter les dépenses liées à la rénovation et la maintenance de ces infrastructures. Un exemple édifiant est celui du tunnel Bailli dont les coûts de rénovation sont estimés à 30 millions d'euros d'ici 2029 ; sa suppression permettrait de faire une économie totale de l'ordre de 40 millions.

Pierre Schepens

1. Nous n'abordons ici que les aspects financiers de ce type de contrats qui sont problématiques à bien d'autres égards, notamment par l'opacité qui les entoure. Comme en témoigne l'exemple de la prison de Haren, « de nombreux aspects des PPP sont tenus secrets, y compris généralement les contrats eux-mêmes [et] le manque de transparence et de contrôle public augmente les possibilités de comportement corrompu ». Cf. « Pourquoi les partenariats public-privé ne fonctionnent toujours pas », European Public Service Union, European Network on Debt and Development, décembre 2020. Sur la prison de Haren, lire C. SCOHIER, « 2012 : une mobilisation exemplaire contre une méga prison délétaire », www.ieb.be ; et voir la vidéo du collectif Tout va bien : « Prison de Haren : multinationales et scandale d'État », en accès libre sur Youtube.
 2. Bruxelles-Mobilité, « Programme pluri-annuel d'investissements pour la mise en sécurité et la rénovation des tunnels routiers gérés par la RBC », 20 avril 2016.
 3. Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP), « Quel futur pour les tunnels bruxellois ? », 22 décembre 2016.

LA COUR DES COMPTES DÉMOLIT LE MÉTRO 3

Suite à un audit inhabituellement long entamé en juillet 2022, la Cour des comptes, instance chargée entre autres du « *contrôle général de légalité et de bon emploi des deniers publics* »¹, a publié en octobre dernier un rapport accablant sur le pilotage du plus gros projet d'investissement de la Région bruxelloise. Sont ainsi pointés des « *risques [...] insuffisamment maîtrisés* » du point de vue de « *la planification stratégique, qui résulte d'un processus décisionnel incohérent et d'une évaluation ex ante peu rigoureuse* » et de « *la conception, qui ne se fonde pas sur des études préliminaires approfondies, et de l'exécution, qui est pénalisée par des documents d'appels d'offres contenant des ambiguïtés et des erreurs* ». Plus généralement, la Cour estime que « *le pilotage est caractérisé par un manque de transparence et de prudence* » et que « *la légalité [...] n'est pas systématiquement respectée dans la gestion des marchés publics* »². Mais ce n'est pas uniquement la préparation et la mise en œuvre du projet de Métro 3 qui sont visées, l'attitude des instances auditées, la STIB au premier chef, l'est tout autant : évoquant une extrême lenteur (voire un refus) dans l'accès à certains documents essentiels, « *la Cour juge regrettable que les audités n'aient pas d'emblée fait preuve d'un esprit de collaboration* » (p. 13 du rapport). Autant de saillies qui ne sont pas sans faire écho aux critiques qu'IEB et d'autres adressent depuis plus de dix ans à ce projet calamiteux imprégné de précipitation et d'opacité.

1. G. DELVAUX et N. VANDER PUTTEN, *Affaire du « Projet Métro 3 » en Région de Bruxelles-Capitale: Retour sur l'importance du contrôle discret de légalité de la Cour des comptes*, blog du Centre interdisciplinaire de recherches en droit constitutionnel et administratif rattaché à l'Université Saint-Louis [www.circ.usaintlouis.be].

2. Cour des comptes, « *Rapport au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à la Chambre des représentants: Le projet Métro 3 en Région de Bruxelles-Capitale* », Communiqué de presse, 10 octobre 2025.

COUVREZ CETTE DETTE QUE JE NE SAURAI VOIR

Si les investissements affectés dans le cadre d'un PPP n'augmentent pas le déficit de l'autorité publique contractante, celle-ci reste longtemps redevable de redevances destinées à son « partenaire » privé. Pour reprendre les termes de la Fédération syndicale européenne des services publics, « *les PPP peuvent sembler évoquer de nouvelles sources d'argent dans la mesure où le secteur privé contracte des prêts au lieu du gouvernement [mais] le financement du projet provient toujours des budgets gouvernementaux et/ou des utilisateurs finaux* ». Si le Métro Nord-Bordet n'est pas abandonné, ce sont bien

les contribuables et usager-es bruxellois-es qui auront à s'acquitter des 6 milliards d'euros que devrait coûter un éventuel PPP¹².

Bien que la STIB estime qu'un PPP n'est pas « *suffisamment mûr* » (p. 40), elle n'a pas jugé inutile d'élaborer le calendrier prévisionnel d'une telle option (p. 41). Le permis d'urbanisme serait délivré en 2027 et le Métro Nord-Bordet mis en service en 2042, soit un retard de 21 ans par rapport au calendrier annoncé lors du lancement du projet en 2009. À cette époque, le budget total du Métro 3, c'est-à-dire la conversion en métro du tronçon Albert-Nord et la réalisation du métro Nord-Bordet, avait été évalué à 900 millions d'euros. ■

1. Cet article reprend une partie du contenu d'une longue analyse rédigée par Pierre Schepens (stagiaire chez IEB), qui aborde en détail la situation financière de la Région, disponible sur notre site internet sous le titre « *Le PPP, cheval de Troie des finances régionales?* ».

2. STIB, « *Note Scénarios M3* », juin 2025. Grâce à un vent favorable, IEB a pu obtenir ce rapport au même moment que les journalistes.

3. *Ibidem*, p.64.

4. « *Métro 3: l'enquête pénale sur des infractions au travail sur le chantier est clôturée* », *BX1*, 18 décembre 2025.

5. Sur le blocage du chantier à la gare du Nord, lire « *Métro 3: fiasco sur toute la ligne* », *Bruxelles en mouvements* n°329, avril 2024.

6. L'ampleur variable d'un PPP se donne à voir dans la palette de contrats pouvant lier les pouvoirs publics au secteur privé, du contrat dit DB (*design and build*) au contrat dit DBFMO (*design, build, finance, maintain and operate*, les deux derniers termes renvoyant respectivement à l'entretien et à l'exploitation de l'infrastructure construite).

7. Sanction prévue par la « *procédure concernant les déficits excessifs* ». Voir le site du Conseil européen [https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/excessive-deficit-procedure].

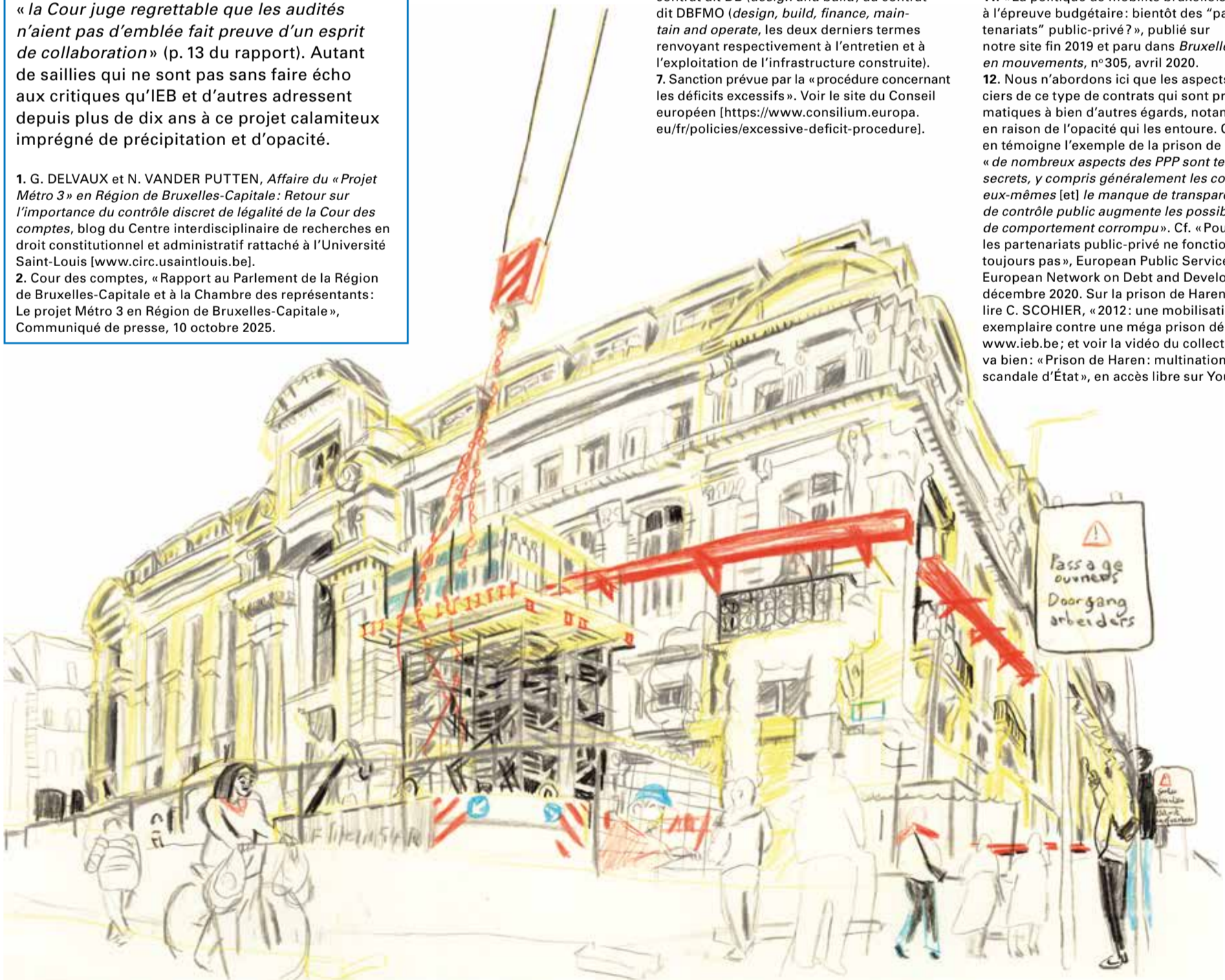
8. Qualifiée en jargon comptable de « *déconsolidation* », cette tentative d'extraire les investissements liés aux Métro 3 des comptes régionaux reposait sur l'existence d'une « *clause de flexibilité* » permettant aux États de déroger aux règles budgétaires, à condition que la Commission européenne juge ces investissements « *stratégiques* ».

9. « *Et tant pis pour les règles européennes* »: c'est en ces termes que le Ministre-Président s'exprima au sujet de la tentative de déconsolider les dépenses liées au Métro 3. Cité dans O. FOURNEAU, « *La STIB à l'heure de l'union monétaire* », *Bruxelles en mouvements*, n°312, juin 2021.

10. Ph. CARLOT, « *La Cour des Comptes adresse un carton rouge au gouvernement bruxellois pour son compte 2019* », *Le Soir*, 5 novembre 2020.

11. « *La politique de mobilité bruxelloise à l'épreuve budgétaire: bientôt des "partenariats" public-privé?* », publié sur notre site fin 2019 et paru dans *Bruxelles en mouvements*, n°305, avril 2020.

12. Nous n'abordons ici que les aspects financiers de ce type de contrats qui sont problématiques à bien d'autres égards, notamment en raison de l'opacité qui les entoure. Comme en témoigne l'exemple de la prison de Haren, « *de nombreux aspects des PPP sont tenus secrets, y compris généralement les contrats eux-mêmes [et] le manque de transparence et de contrôle public augmente les possibilités de comportement corrompu* ». Cf. « *Pourquoi les partenariats public-privé ne fonctionnent toujours pas* », European Public Service Union, European Network on Debt and Development, décembre 2020. Sur la prison de Haren, lire C. SCOHIER, « *2012: une mobilisation exemplaire contre une méga prison délétaire* », www.ieb.be; et voir la vidéo du collectif Tout va bien: « *Prison de Haren: multinationales et scandale d'État* », en accès libre sur Youtube.

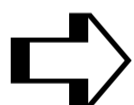
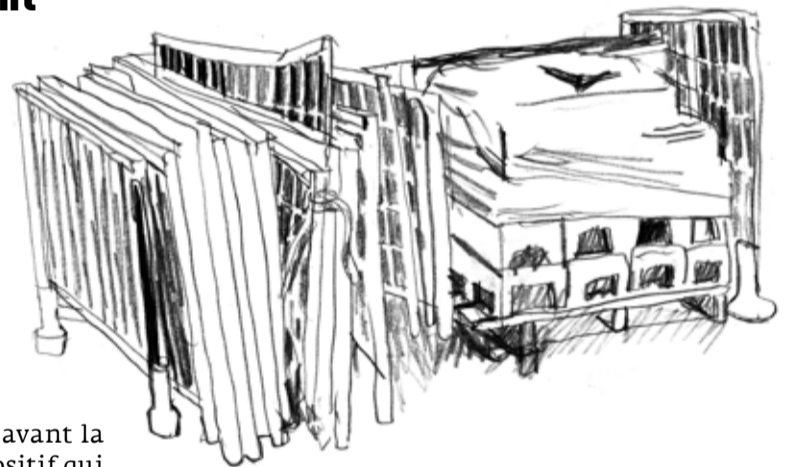


MÉTRO 3

QUAND LA PRESSE ASSURE LE SERVICE APRÈS-VENTE

Le 9 juillet 2025, la presse régionale et nationale évoque un rapport de la STIB dans lequel sont dépliés plusieurs scénarios quant à l'avenir du Métro 3. Bien que le projet prenne l'eau de toutes parts, certains quotidiens continuent à le défendre bec et ongles, offrant ainsi à la Région et à la STIB une couverture médiatique particulièrement favorable à leur fuite en avant.

DAMIEN DELAUNOIS, IEB



Des coûts qui ne cessent d'exploser, des chantiers à l'arrêt depuis des années, un patrimoine social et architectural comme le Palais du Midi menacé de démolition, sans oublier les nombreux désavantages du Métro 3 pour les usager-es du transport public : on se demande ce qui pourrait avoir raison du soutien encore apporté à ce projet. Au sein de la classe politique, certes, mais également parmi les titres de presse. Et en termes de soutien inconditionnel, *La Libre Belgique* a certainement droit à une place sur le podium. Le jour de la publication du rapport de la STIB, c'est à travers un éditorial mal informé que le quotidien national s'est prononcé pour la poursuite du projet. Petit aperçu de ce que dit – et ne dit pas – ce texte intitulé «Le métro 3 en coma artificiel».

LARMES DE CROCODILE

«Le projet, empêtré dans des complications techniques, de chantier, semble voué à l'oubli». L'éditorial ne mentionnant aucun fait justifiant une telle assertion, on se demande pour quelles raisons le Métro 3 serait voué à l'oubli. Le matin même de cette prise de position, une autre journaliste de *La Libre Belgique* évoquait pourtant le rapport dans lequel la STIB recommande de poursuivre le projet, signe que l'opérateur est loin d'avoir oublié le Métro 3.

En termes de soutien inconditionnel au Métro 3, *La Libre Belgique* a certainement droit à une place sur le podium.

Par ailleurs, moins de trois mois avant la rédaction de l'éditorial, c'est un avis positif qui a été rendu quant à la démolition du Palais du Midi, opération nécessaire à la poursuite du Métro 3¹ : à l'évidence, les pouvoirs publics régionaux, eux aussi, n'ont pas voué le Métro 3 à l'oubli. Et gageons que les géants de la construction, dont ceux du consortium Toots en charge des travaux à Stalingrad, n'ont certainement pas oublié ce projet dont les coûts sont le pendant de leurs profits. Quant aux riverain-es et usager-es du Palais du Midi, qui vivent depuis l'automne 2020 au milieu d'un chantier qui pourrait se prolonger de 13 à 14 ans en cas de démolition-reconstruction du bâtiment, on peut fortement douter qu'ils oublieront le Métro 3.

CHASSE AUX SORCIÈRES VERTES

Parmi ce qui semble être présenté comme les raisons du prétendu «oubli» du Métro 3, l'éditorialiste évoque «l'aboutissement d'un lent sabotage politique. Depuis le début, les écologistes n'ont jamais caché leur hostilité à ce métro». Première observation : s'il est incontestable que les partis francophone et néerlandophone se réclamant de l'écologie ont des positions communes et se sont parfois associés à l'occasion de scrutins, notre système électoral et partisan reste organisé sur une base communautaire : n'est-ce pas une généralisation abusive de parler des «écologistes»? Mais passons.

Ce qui pose réellement problème dans cette assertion est, là encore, le fait qu'elle ne repose sur rien : aucune déclaration publique, aucune intervention devant le Parlement ne vient étayer ni cette «hostilité» envers le Métro 3 ni son «sabotage» présumé. On pourrait rappeler que les «écologistes» ont formé en 2019 un gouvernement, aujourd'hui en affaires courantes, dont la Déclaration de politique générale était peu équivoque quant au sort à réserver au Métro 3 : «le Gouvernement s'engage à concrétiser le projet de métro vers le Nord de Bruxelles en réalisant en priorité le tronçon Gare du Nord – Albert d'ici la fin de la législature» (p. 76).

Cet engagement n'est pas resté dans le monde des idées : c'est en effet sous ce même gouvernement qu'a commencé le chantier sous le Palais du Midi et qu'ont été organisées deux enquêtes publiques relatives au tronçon Nord-Bordet, dont la réalisation était encore soutenue par la Ministre de la Mobilité en mars 2023². Et celle-ci, deux mois avant la publication de l'éditorial, affirmait aux parlementaires régionaux que «l'extension du réseau de métro est une bonne chose, à condition d'être financièrement réalisable» tout en estimant que «techniquement, la première partie [l'axe Albert-Nord, ndr] peut être mise en service sans attendre que la deuxième partie [Nord-Bordet, ndr] soit prête»³. Où donc l'éditorialiste a-t-il décelé une tentative de «sabotage»? ➔

Désigner abusivement un bouc émissaire a pour effet implicite de dédouaner les instances qui pilotent la construction du Métro 3 et celles qui y sont associées, au premier chef les différents gouvernements régionaux depuis 2009, la STIB et Beliris (en charge du tronçon Nord-Bordet). Sans oublier la Ville de Bruxelles qui accompagne la démolition-reconstruction du Palais du Midi, en voyant probablement dans celle-ci l'opportunité de mener une «*revitalisation urbaine, économique, et sociale*» qui selon l'éditorialiste constituerait, en se référant ici non au quartier Stalingrad mais au projet en général, l'un des heureux bienfaits du Métro 3.

PALAIS DU MIDI : SAUVETAGE OU SURSIS ?

Le 18 décembre dernier, le Conseil d'État a décidé de suspendre le permis autorisant la démolition du Palais du Midi, opération qui est selon la STIB nécessaire à la construction d'un tunnel sous le bâtiment. Il a également suspendu la décision d'irrecevabilité de la demande de classement du Palais du Midi introduite par l'ARAU en août 2025, le Gouvernement ne s'étant pas tenu à l'obligation de se prononcer sur cette demande avant la délivrance du permis. Concrètement, le chantier à Stalingrad est bloqué le temps que le Conseil d'État se prononce sur l'annulation du permis de démolition, ce qui pourrait prendre un à deux ans.

Si la suspension du permis constitue indéniablement une victoire pour les requérants (IEB, l'ARAU, soutenus pas le Bral) ainsi que les riverain-es et usager-es du quartier, suffirait-elle à sauver définitivement le bâtiment? Rien n'est moins sûr: sans surprise, la STIB continue de recommander au Gouvernement la poursuite du Métro 3 [lire dans ce journal l'article p. 18-20], quitte à exploiter temporairement une demi-ligne Albert-Nord en tram le temps qu'une décision soit prise quant à la réalisation du tronçon Nord-Bordet. Une situation qui selon l'opérateur devrait perdurer une dizaine d'années – mais quel crédit peut-on encore accorder aux projections temporelles (et financières) de l'opérateur? Du côté politique, ce n'est vraisemblablement qu'après la formation d'un gouvernement régional qu'on connaîtra le sort du Métro 3; à l'heure d'écrire ces lignes, une « pause » du projet serait sur la table bien que « certains travaux pourraient toutefois être finalisés, notamment sous le Palais du Midi, à condition qu'une étude indépendante démontre un coût nettement réduit pour la Région »¹.

Malgré les arrêts du Conseil d'État et la publication, deux mois auparavant, d'un audit cinglant de la Cour des comptes qui a incité le parquet à ouvrir une information judiciaire, le projet de Métro 3 n'est toujours pas enterré. Et le Palais du Midi toujours en proie à une démolition-reconstruction dont le chantier, qui impliquerait encore 13-14 ans de travaux, achèverait définitivement le quartier Stalingrad.

1. « Budget, administrations, Métro 3: ce que propose la note d'Yvan Verougstraete », BX1, 27 décembre 2025.



DÉLÉGITIMER LES ALTERNATIVES

Dans ce qui semble être un prolongement de sa diatribe contre les « écologistes », le journaliste interroge: «*Qui peut croire qu'on résoudra les problèmes de mobilité bruxellois à coups de pistes cyclables et de bus en surface?*». Là encore, rien ne vient étayer l'assertion et, à ce jour, nous n'avons pas eu connaissance d'une quelconque proposition voulant régler les enjeux régionaux de mobilité en recourant uniquement aux pistes cyclables et «*bus en surface*»⁴. Mais nous cherchons toujours.

À travers cette critique infondée et sarcastique d'une proposition inexistante est instaurée une fausse alternative: il faudrait choisir entre le métro ou des bus et des vélos – en oubliant donc que la Région bruxelloise dispose d'un réseau de trams près de quatre fois plus important que les lignes de métro. C'est précisément l'amélioration et la revalorisation de ce réseau, en particulier dans le tunnel Nord-Midi et à Schaerbeek et Evere, que défend le Prémétro+, un plan alternatif au Métro 3 réaliste et rapide à mettre en œuvre⁵.

IGNORER LES USAGER-ES ET OUBLIER LES CONTRIBUABLES

Ce que l'éditorialiste préconise quant à la suite à donner au Métro 3⁶, c'est-à-dire presque exactement ce que recommande la STIB⁷, atteste que les usager-es et leurs conditions de déplacement sont loin de faire partie de ses préoccupations. Mettre en service un demi-métro Albert-Nord reviendrait en effet à imposer une situation ubuesque pour la plupart des usager-es qui perdraient, pendant 10 ans au moins, toute connexion directe au centre-ville⁸.

Quant à la suite à donner au Métro 3, l'éditorialiste préconise presque exactement ce que recommande la STIB.

Rappelons également que la construction du tunnel et des stations entre la gare du Nord à Bordet n'est a priori pas finançable en dehors d'un partenariat public-privé (PPP). Les premières estimations relatives à un tel PPP, qui ne pouvaient être méconnues puisqu'elles figurent dans le rapport de la STIB, font état d'un montant de 6 milliards d'euros. Pourquoi un journal aussi obsédé par la baisse des dépenses publiques, systématiquement présentée comme une nécessité s'imposant à nous comme la gravitation, appelle-t-il la Région bruxelloise à de telles prodigalités?

Outre négliger le coût pharaonique d'un éventuel Partenariat Public-Privé, le journaliste semble découvrir l'augmentation continue des coûts induits par le projet: «*L'argument écologique [contre le Métro 3] se double désormais d'un argument budgétaire*». Non content de ne pas esquisser les contours de cet «*argument écologique*»⁹, l'éditorialiste ne peut ignorer que le dérapage budgétaire est bien antérieur à juillet 2025. Dès l'entame du projet, un certain nombre d'actes et travaux ont vu leur coût exploser, comme ceux de la station Toots Thielemans et du tunnel sous le Palais du Midi dont le permis a été délivré il y a plus de 6 ans. Autre exemple: en mai 2023, on apprenait que

le coût du tronçon Nord-Bordet serait 2,5 fois supérieur à ce qui avait été estimé à 1 milliard cinq ans auparavant; le jour où l'éditorial était écrit, on apprenait du rapport de la STIB qu'un PPP coûterait quant à lui 6 fois le montant annoncé en 2018. Et il n'est pas inutile de rappeler que, avant même que ne soit donné le premier coup de pelle, le coût du Métro 3 avait déjà doublé.



LA RÉALITÉ DU MÉTRO 3

Rappelons, pour la énième fois, un certain nombre de faits qui ne semblent pas avoir affleuré à l'esprit de l'éditorialiste au moment de rédiger sa prise de position. Des faits, et non des assertions ou des interprétations : la ligne 3 ne desservira aucun nouveau quartier par rapport à l'offre actuelle, elle remplacera des lignes (de tram) existantes ; à Schaerbeek et Evere, elle réduira de moitié l'accessibilité au transport public dans la mesure où les 14 arrêts du tram 55 seront remplacés par 7 stations ; elle impliquera des correspondances supplémentaires, ce qui augmentera fortement les temps de parcours et n'incitera pas à l'usage du transport public ; elle coupera, pour les usager-es qui montent aujourd'hui dans le tram 4 avant Albert, toute connexion directe au centre-ville. Enfin, le Métro 3 a vu son coût passer de 900M€ à 4,7 milliards en moins de quinze ans et, si un PPP est conclu pour réaliser le tronçon Nord-Bordet, la facture totale devrait selon la STIB approcher des 8 milliards.

Somme d'assertions non étayées et d'arguments d'autorité, «Le Métro 3 en coma artificiel» témoigne d'une connaissance superficielle du dossier, dédouane la plupart des instances politiques et administratives responsables du fiasco et discrédite implicitement toute proposition alternative. De la sorte, n'est-ce pas plutôt le débat démocratique et sa qualité qu'on plonge dans un coma artificiel ? ■

1. Suite à cet avis positif, et conformément au prescrit de l'ordonnance élaborée sur mesure pour accélérer la démolition du Palais du Midi (et donc la poursuite du Métro 3), le permis d'urbanisme a été délivré moins de deux mois après la publication de l'éditorial. Lire sur notre site : « Palais du Midi : délivrance du permis de démolition », 27 août 2025.
2. <https://bx1.be/categories/news/metro-3-elke-van-den-brandt-espere-une-decision-autour-du-palais-du-midi-pour-fin-avril>
3. Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, compte rendu intégral de la séance plénière du 30 avril 2025.

4. Des « bus en surface », une forme de pléonasme qui atteste vraisemblablement l'empressement de notre journaliste.
5. Cf. www.premetroplus.be. En substance, ce plan repose sur l'injection d'une troisième ligne de tram dans le tunnel nord-midi et l'exploitation de la ligne 55 (vouée à disparaître avec la mise en service du Métro 3) avec des trams T4000 qui offrent 40% de capacité en plus par rapport aux trams T3000.
6. « Un premier tronçon, exploité en métro ou en tram, doit voir le jour. Il constituerait un acquis concret, un levier pour l'avenir. La suite – vers Bordet – peut être gelée, reportée, réévaluée. Mais pas enterrée ».
7. L'opérateur propose en effet de terminer la « métroïsation » du tunnel de prémétro entre Albert et la gare du Nord et de geler la réalisation (toujours incertaine) du tronçon Nord-Bordet. Celle-ci est pourtant nécessaire, selon la STIB elle-même, à une exploitation optimale de la ligne 3. Lire, dans ce numéro, l'article « Un PPP à 6 milliards pour sauver le Métro Nord-Bordet ? », p. 18-20.
8. Pour se figurer ce à quoi ressemblerait le réseau de tram et l'accessibilité au centre-ville dans l'hypothèse où la Région devait suivre la recommandation, lire sur notre site : « Avec son demi-métro, la STIB veut enfoncer la Région et ses usagers », 3 décembre 2025.
9. Il existe bien des arguments de cet ordre contre le Métro 3, mais notre impression est qu'ils sont restés marginaux dans les critiques associatives et les commentaires médiatiques portant sur le projet. Sur l'impact environnemental du projet, lire sur notre site : « Métro 3 : un bilan carbone réévalué et encore plus désastreux », 20 avril 22, article basé sur une étude des Shifters (www.theshifters.be).



Changement de périodicité du BEM : Moins de numéros, plus de mouvements

⇨ Depuis presque 50 ans, nos publications ont connu plusieurs noms, formats et périodicités: *La ville et les habitants*, *Ville et Habitants*, *Vivre à Bruxelles*... Elles furent tour à tour feuille de liaison de la fédération, magazine imprimé sur papier glacé, mensuel, bimestriel. La formule actuelle du *Bruxelles en Mouvements* a quasi quinze ans¹.

Notre journal paraîtra désormais quatre fois par an, à chaque changement de saison, plutôt que six fois, comme auparavant. Pour le reste, rien ne change: vous pourrez toujours lire nos dossiers au format tabloïd, reçus dans vos boîtes aux lettres via abonnement ou récupérés gratuitement dans l'un de nos quelque 300 points de dépôt.

Les raisons de ce changement sont principalement d'ordre financier.

Depuis la fin de la convention postale pour l'envoi des périodiques, les tarifs postaux ont considérablement augmenté. Par ailleurs, comme beaucoup d'associations, à force de coupes budgétaires et d'une inflation non compensée, nos comptes sont déficitaires, ce qui est d'autant plus problématique que nos subventions sont loin d'être garanties à l'avenir. Nous avons déjà dû procéder à un licenciement économique afin de ne pas mettre en péril la survie d'IEB.

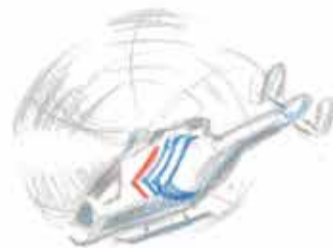
Certes, nous aurions pu diminuer le tirage et réserver la diffusion aux seules personnes abonnées. Mais nous refusons d'abandonner la distribution gratuite en points de dépôt. Elle nous permet de toucher un lectorat qui a du mal à s'acquitter d'un abonnement ou qui est éloigné de nos champs sociaux. Pour la même raison – miser sur l'accessibilité –, nous avons choisi de maintenir les tarifs d'abonnement².

Toutefois, l'allongement de la périodicité nous permettra de peaufiner et d'approfondir les dossiers (auparavant parfois bouclés dans l'urgence), offrant des numéros parfois plus épais et solidement charpentés. Mais aussi de nous consacrer davantage à la colonne vertébrale d'IEB: le travail de terrain, aux côtés des habitant-es, des collectifs, des associations de première ligne et des comités de quartier. Nous espérons d'ailleurs que ce travail fera émerger des envies de collaboration menant à l'élaboration d'hors-séries du *Bruxelles en Mouvements*, à l'image de notre désormais collector *Métro 3: pourquoi?!* ■

Inter-Environnement Bruxelles

1. A. STATHOPOULOS, « 1986: 50 ans de lutte et plus de 600 journaux », in *Les voix de la ville*, IEB, 2025.

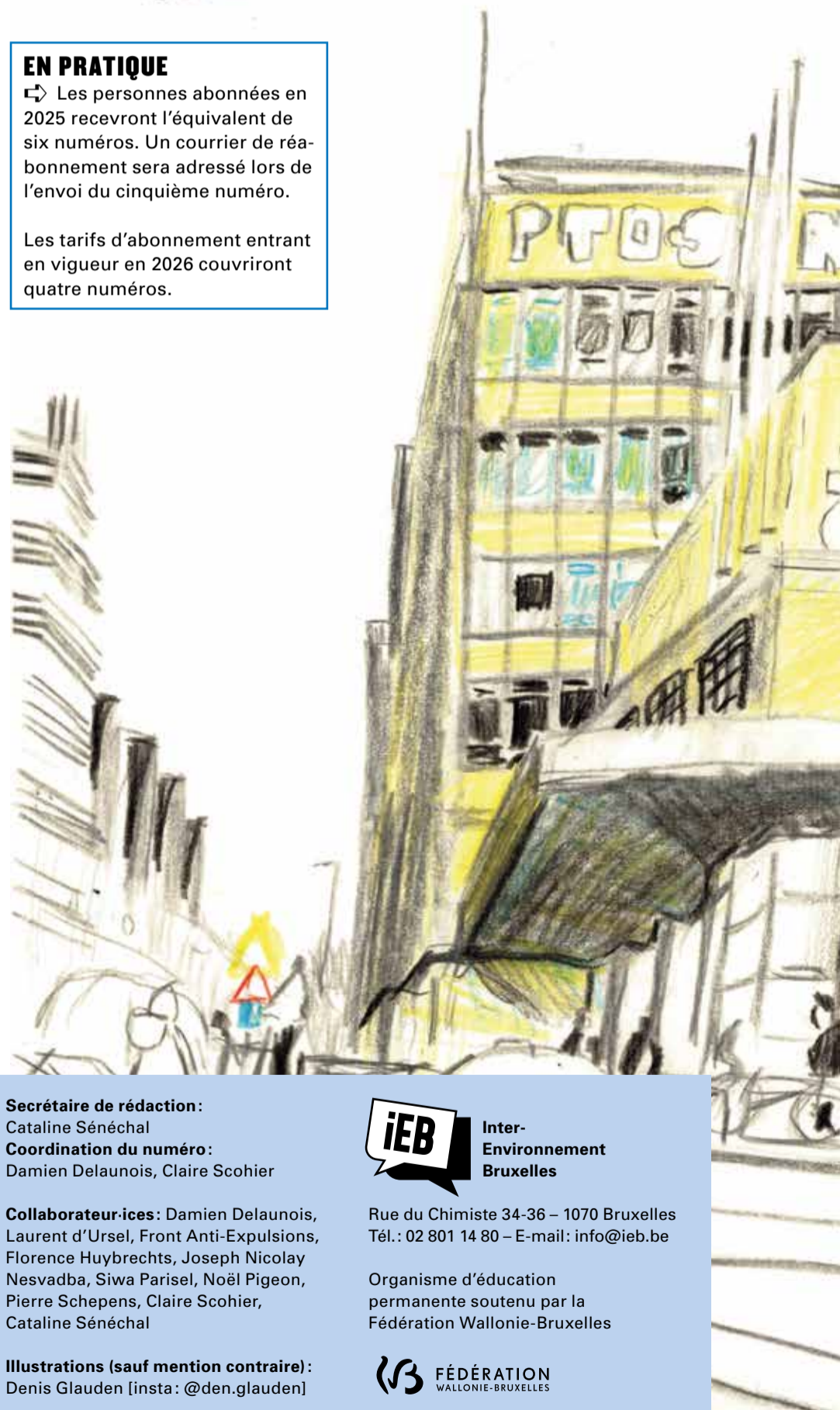
2. Abonnez-vous! Deux tarifs: 24 euros / 64 euros (soutien).



EN PRATIQUE

⇨ Les personnes abonnées en 2025 recevront l'équivalent de six numéros. Un courrier de réabonnement sera adressé lors de l'envoi du cinquième numéro.

Les tarifs d'abonnement entrant en vigueur en 2026 couvriront quatre numéros.



Bruxelles en mouvements est un bimestriel édité par IEB, fédération des comités de quartier et groupes d'habitant-es. Ce journal est distribué dans une série de lieux bruxellois, mais vous pouvez également vous abonner pour le recevoir à domicile et par la même occasion soutenir notre démarche.

Consultez notre site pour voir la publication en ligne ainsi que la liste des lieux de dépôt: www.ieb.be

Abonnement annuel (4 n°): 24 euros
Abonnement de soutien: 64 euros
Versement au compte
IBAN: BE33 2100 0902 0446
BIC: GEBABEBB
Ou via le formulaire d'abonnement:
<https://ieb.be/61>

Éditeur responsable: Patrick Wouters
Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles

Graphisme: Andreas Stathopoulos,
Élise Debouy

Secrétaire de rédaction:
Cataline Sénéchal
Coordination du numéro:
Damien Delaunois, Claire Scohier

Collaborateur-ices: Damien Delaunois,
Laurent d'Ursel, Front Anti-Expulsions,
Florence Huybrechts, Joseph Nicolay
Nesvadba, Siwa Parisel, Noël Pigeon,
Pierre Schepens, Claire Scohier,
Cataline Sénéchal

Illustrations (sauf mention contraire):
Denis Glauden [insta: @den.glauden]



**Inter-
Environnement
Bruxelles**

Rue du Chimiste 34-36 – 1070 Bruxelles
Tél.: 02 801 14 80 – E-mail: info@ieb.be

Organisme d'éducation
permanente soutenu par la
Fédération Wallonie-Bruxelles



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**